



Collège de l'Ouest de l'Île
West Island College

GUIDE PARENTS-ÉLÈVES

Table des matières

I. PRINCIPES ET STRUCTURES

1. Énoncé des principes
 - Valeurs organisationnelles
 - Vision
 - Mission
 - Devise
2. Philosophie du Collège
3. Administration du Collège
4. Code de conduite

II. PROGRAMME D'ÉTUDES

1. Critères d'obtention du diplôme de fin d'études
2. Calendrier semestriel
3. Séquence du programme de français
4. Séquence du programme de mathématiques
5. Séquence du programme d'anglais

III. VIE ÉTUDIANTE

1. Groupes d'élèves
 - Système des maisons
 - Assemblées
 - La Société du vert et du gris
 - Conseil des maisons
 - Association des sports et loisirs du Collège de l'Ouest de l'Île (W.I.C.A.A.)
2. Championnat des maisons
3. Activités parascolaires
4. Programme de sports interscolaires
 - Politiques et procédures
 - Poursuite de l'excellence : athlétique et scolaire
 - Politique relative à la participation aux sports interscolaires
 - Difficultés scolaires

- Comportement de l'athlète
- Transport
- Départs avant la fin des classes
- Uniformes
- Calendriers des camps d'essais, des séances d'entraînement et des parties
- Camps d'essais de la saison d'automne

5. Ligue maison
6. Camp de leadership
7. Accueil des nouveaux élèves
 - Semaine de bienvenue
 - Accueil des nouveaux élèves de 1^{re} secondaire

IV. PRIX ET CÉRÉMONIES

1. Prix
 - Tableau d'excellence du Directeur
 - Tableau d'honneur du Président
 - Société d'honneur
 - Prix de mérite
 - Prix d'excellence
 - Cravates
 - Distinctions sportives

2. Plaques, bourses et prix aux diplômés
 - Écusson T. Barontseff
 - Écusson du conseil d'administration
 - Écusson Brenhouse
 - Écusson de la famille Davies
 - Écusson Alexander Doucas
 - Écusson A.J. Grant
 - Écusson Eakeley
 - Écusson Michel Martin
 - Écusson de la famille Miller
 - Écusson de la Banque Royale du Canada
 - Écusson de service communautaire Y.M.C.A.
 - Écusson de la famille Erlick
 - Écusson des rédacteurs en chef 'Voyages' du Collège de l'Ouest de l'Île
 - Prix d'excellence en sciences de l'Université McGill
 - Prix d'excellence en sciences sociales de l'Université McGill
 - Prix d'excellence de l'Université Concordia
 - Prix d'excellence de l'Interacteur de l'année du Lakeshore Rotary Club
 - Prix Muriel A. Davis aux préfets en chef
 - Prix Vincenzo Caldereri
 - Prix d'excellence du lieutenant-gouverneur

- Médaille du gouverneur général et écusson d'excellence scolaire du Collège de l'Ouest de l'Île

3. Cérémonies

- Ouverture, clôture, remise des diplômes

V. ÉVALUATION ET COMMUNICATIONS

1. Évaluation

- Philosophie
- Bulletins
 - * Fonction des bulletins
 - * Format
 - * Interprétation des bulletins
 - ◇ Semestre ou étape
 - ◇ Évaluation des cours
 - ◇ Calcul des notes finales
 - ◇ Cours des élèves de 4^e et 5^e secondaire
 - * Évaluation de l'effort
 - * Moyenne de la note d'effort
 - * Calcul de la moyenne scolaire
 - * Évaluation du civisme

2. Communications

- Infolettres, communiqués et site Web
- Bulletins
- Compétences organisationnelles
- Téléphone : qui appeler?
- Téléphone : accessibilité aux élèves
- Séances d'information pour les parents
- Rencontres parents-enseignants
- Changement d'adresse ou de numéro de téléphone
- Consultation des résultats scolaires en ligne

VI. RÈGLEMENTS, POLITIQUES ET SANCTIONS

1. Fondements de la réussite scolaire : attentes, obligations et responsabilités
2. Règlements de l'école
3. Sanctions
4. Uniformes
 - Description
 - Fournisseur officiel
5. Politiques
 - Passage au prochain niveau
 - Politique d'absences
 - * Arrivée tardive ou départ avant la fin des cours

- * Octroi de crédits
- * Examens
- * Devoirs
- Politique relative à la mention ‘pas de note’
- Politique relative à l’encadrement des examens
- Politique relative aux retenues
- Politique relative à la charge de cours des élèves de 2^e cycle
- Politique relative aux visiteurs
- Durée des devoirs
- Pratiques en matière de coordination des évaluations
- Sortie des lieux de l’école
- Stationnement des voitures et vélos des élèves
- Tabagisme et vapotage
- Soins personnels
- Jours de neige abondante et fermeture de l’école

VII. SERVICES

1. Aide supplémentaire
2. Tutorat
 - Tutorat par des pairs
 - Tutorat professionnel
3. Reprise d’évaluations
4. Orientation
5. Tara
6. Photos des élèves
7. Transport
8. Services de cafétéria
9. Objets perdus

VIII. ANNÉE SCOLAIRE

1. Journée scolaire
 - Assemblée quotidienne
 - Heures des cours
 - Horaire inversé
 - Horaire quotidien

I - Principes et structures

1. Énoncé des principes

Valeurs organisationnelles

Au Collège, nous croyons que :

- ◆ L'excellence s'atteint par le développement d'un élève à la fois;
- ◆ Des enseignants inspirés élargissent les horizons des jeunes;
- ◆ Le respect s'acquiert en respectant les autres;
- ◆ L'apprentissage de plusieurs langues ouvre les portes sur le monde;
- ◆ Le programme d'études proactif prépare nos diplômés à réussir dans un monde sans cesse en évolution.

Vision: *Nous sommes une école d'avant-garde, redéfinissant l'expérience pédagogique par des méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices.*

Mission: *Offrir une culture d'apprentissage novateur dans un environnement bilingue au sein duquel tous les élèves acquièrent les compétences nécessaires pour exceller dans leurs études postsecondaires et dans la vie.*

Devise : *La poursuite de l'excellence*



Collège de l'Ouest de l'Île
West Island College

Au-delà des attentes

2. Philosophie du Collège

Tous les jeunes désirent apprendre et la satisfaction tirée de la réalisation de leur plein potentiel peut difficilement être égalée. L'enthousiasme généré par les découvertes et les nouvelles idées, la toute nouvelle dimension apportée par l'apprentissage dans une langue seconde, de même que la formation d'une pensée libre et responsable sont des expériences que le Collège offre à ses élèves avec fierté.

Tous les programmes de l'école sont axés sur le développement optimal de chaque élève, notamment au moyen d'un équilibre judicieux entre diverses activités pédagogiques, physiques et formatrices sur le plan moral. Des classes plus petites et un personnel expérimenté et attentionné qui se soucie réellement des jeunes, forment un milieu fertile et propice à l'épanouissement complet des élèves.

Bien que le Collège soit un établissement non confessionnel, une attention particulière est portée à l'éthique, à la morale et à la responsabilité sociale. Le Collège reconnaît que les valeurs ne peuvent être imposées, il importe néanmoins que les élèves y soient suffisamment exposés. Omettre cette composante essentielle de l'éducation des jeunes aboutirait à une négligence aux yeux de l'école.

3. Administration du Collège

Cinq administrateurs collaborent étroitement au service de la communauté du Collège. Leurs responsabilités spécifiques correspondent aux besoins des différentes parties prenantes au sein de cette communauté. L'apprentissage au Collège de l'Ouest de l'Île exige un engagement partagé par tous les enseignants, les élèves, les parents et les administrateurs. Notre organigramme place les élèves au cœur d'une structure nucléaire autour de laquelle trois sphères d'influence gravitent : les parents, les enseignants et les administrateurs.

La structure de gestion de notre école est composée des personnes suivantes :

Directeur général : M. Michel Lafrance

Directrice des finances et des opérations : Mme Lise Lafontaine

Directrice des études et responsable des élèves de secondaire 4 et 5: Mme Lori Belair

Directrice des services aux élèves et responsable des élèves secondaire 1 et 2 : Mme Émilie Simard

Directrice de la croissance professionnelle et responsable des élèves de secondaire 3: Mme Sylvie Bastien

N'hésitez pas à appeler ou à demander un entretien avec l'un des administrateurs pour toute question. Nous sommes impatients de faire connaissance avec vous et votre famille et de répondre aux besoins de votre enfant au meilleur de nos capacités. Bien que tous les administrateurs accueillent avec plaisir l'occasion de discuter avec vous, la description de leurs responsabilités indiquée ci-dessous vous permettra de communiquer avec la personne la mieux placée pour vous aider.

Directeur général

Responsable de la prestation générale des services aux élèves et aux parents de même que du personnel d'enseignement. Le directeur général est le défenseur de la culture de notre école et de ses leaders en éducation. Le directeur général assume également la responsabilité de l'évaluation, de la sélection et du renvoi des membres du corps professoral, assure la supervision du directeur des études, du directeur des services aux élèves et du directeur de la croissance professionnelle.

Directeur des finances et des opérations

Responsable des budgets, finances, transactions bancaires et questions juridiques, des communications extérieures, de tous les événements spéciaux, du développement et de la mise en œuvre des plans de marketing annuels, des stratégies de développement et des procédures d'admissions. Cette personne a également la responsabilité de la gestion des ressources humaines et de l'entretien des installations fixes.

Directeur des études

Responsable de la progression sociale et scolaire des élèves de 4^e et 5^e secondaire, du développement du programme d'études, de l'évaluation des élèves, du matériel pédagogique, de la supervision du programme d'études (contenu et rythme) et de l'établissement du calendrier.

Directeur des services aux élèves

Responsable de la progression sociale et scolaire des élèves de 1^{re} et 2^e secondaire, des activités parascolaires, de l'enseignement de plein air, du conseil étudiant et leaders étudiants, des services communautaires et des voyages internationaux.

Directeur de la croissance professionnelle

Responsable de la progression sociale et scolaire des élèves de 3^e secondaire. Les responsabilités comprennent également la coordination du plan de croissance professionnelle et des opportunités de développement du personnel enseignant.

4. *Code de conduite*

Les élèves, les enseignants et les administrateurs ont conjointement contribué à la création d'un Code de conduite pour l'école. Plus qu'un ensemble de règles, ce code décrit les qualités et les gestes auxquels tous les membres de la communauté scolaire (parents compris) doivent adhérer. Ces règles forment les assises de la culture de l'école, permettant aux membres de s'épanouir tant sur le plan scolaire que social. À cet égard, le Code n'est pas un document qui doit être lu et ensuite mis de côté, mais plutôt servir de guide perpétuel pour donner une direction, à l'intérieur comme à l'extérieur des murs de l'école.

« Au Collège, nous sommes responsables de notre identité personnelle.
Tout le monde doit contribuer pour assurer un environnement propre et sécuritaire.

En façonnant notre environnement avec soin et intérêt, nous travaillons ensemble pour faire de notre école un endroit accueillant.

Nous partageons tous un but commun à l'intérieur et à l'extérieur de la classe.

Les élèves et le personnel se traitent avec respect.

Écouter les autres lorsqu'ils s'expriment est une simple question de courtoisie.

La diversité enrichit nos vies.

Les bons mots et les encouragements sont toujours mieux accueillis que la critique.

La création de liens d'amitié est l'un des souvenirs les plus mémorables des années passées à l'école.

S'engager à faire de son mieux;

Garder l'esprit ouvert aux idées et aux opinions d'autrui;

Demeurer calme devant la colère ou la frustration;

Apprendre à traiter les autres comme on aimerait être traité;

Accueillir à bras ouverts les nouvelles idées et les nouveaux défis;

Reconnaître toutes les choses que les autres font pour les uns et les autres;

Voilà ce que nous voulons, voilà ce qui nous anime : *la poursuite de l'excellence.*

II - Programme d'études

1. Critères d'obtention du diplôme de fin d'études

Exigences du ministère de l'Éducation en matière de critères d'obtention d'un diplôme de fin d'études en date de 2010.

Diplôme d'études secondaires du ministère de l'Éducation menant à des études postsecondaires.

- Obtention de 54 crédits en 4^e et 5^e secondaire, dont 20 crédits obligatoires en 5^e secondaire;
- Obtention de six crédits de 5^e secondaire en langue maternelle;
- Obtention de quatre crédits de 5^e secondaire en langue seconde;
- Obtention de quatre crédits en histoire et citoyenneté;
- Obtention de quatre crédits en mathématiques de 4^e secondaire;
- Obtention de quatre crédits en sciences et technologie de 4^e secondaire;
- Obtention de deux crédits de 4^e secondaire en arts;
- Obtention de deux crédits de 5^e secondaire en développement personnel.

Diplôme d'études secondaires du Collège de l'Ouest de l'île

Respect de tous les critères du ministère de l'Éducation pour un diplôme d'études secondaires menant à des études postsecondaires, et :

- Obtention de 12 crédits supplémentaires en 4^e ou 5^e secondaire;
- Achèvement du programme de développement personnel du Collège de l'Ouest de l'Île : Programme de services communautaires (1^{re}, 2^e, 3^e et 5^e secondaire), Relations avec la communauté (4^e secondaire), Enseignement de plein air (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire).
- Participation à une activité parascolaire par année d'études au Collège.

Le diplôme du Collège de l'Ouest de l'Île avec distinction

Respect de tous les critères du diplôme d'études secondaires du Collège de l'Ouest de l'Île, et :

- Inscription sur le tableau d'excellence du Directeur général* en 4^e et 5^e secondaire.

Le diplôme d'études secondaires du Collège de l'Ouest de l'Île avec grande distinction

Respect de tous les critères du diplôme d'études secondaires du Collège de l'Ouest de l'Île avec distinction, et :

- Inscription sur le tableau d'honneur du Président* en 4^e et 5^e secondaire.

Certificat de bilinguisme du Collège de l'Ouest de l'Île

Ce certificat est remis à tous les diplômés ayant réussi le cours d'anglais de 5^e secondaire et l'un des programmes en français langue maternelle : *français langue d'enseignement de 5^e secondaire* OU *français enrichi langue seconde de 5^e secondaire (note d'au moins 75 %)*.

- * Le tableau d'excellence du Directeur général souligne les efforts des élèves en tenant compte de leurs aptitudes, de leur sens civique et de leur participation aux activités parascolaires. Les élèves doivent avoir été inscrits à la liste à deux étapes pour faire partie de cette liste annuelle.
- ** Le tableau d'honneur du Président souligne le travail des élèves qui ont conservé une moyenne égale ou supérieure à 85 %.

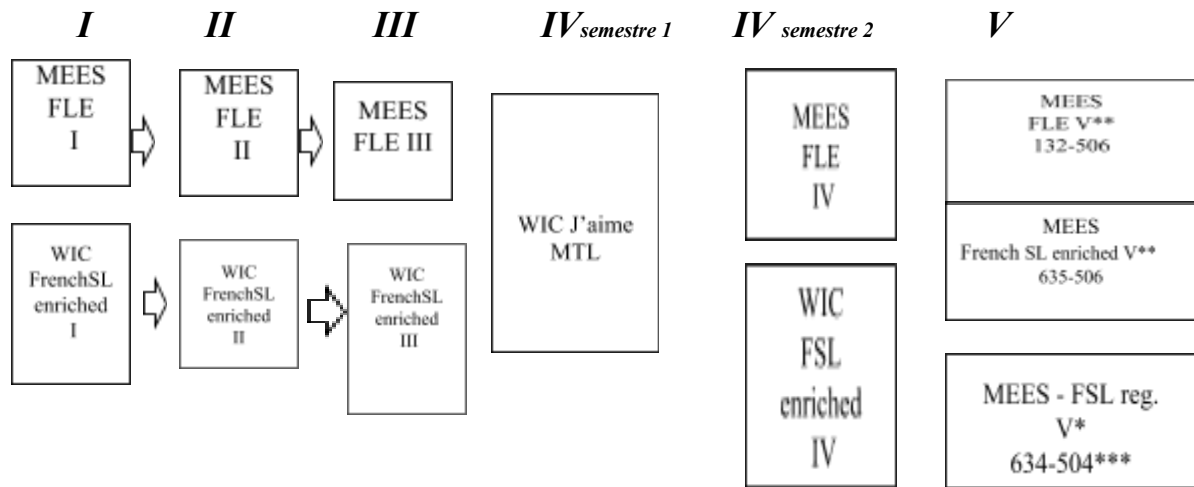
2. Calendrier semestriel

Plusieurs cours de la 1^{re}, 2^e et 3^e du secondaire, de même que la totalité des cours de la 4^e et 5^e du secondaire sont donnés sur une base semestrielle semblable à celle des universités. Au cours de l'année, les élèves assistent au même nombre de cours que ceux évoluant au sein d'un système conventionnel, à la différence que l'année est divisée en deux semestres. Les élèves suivent la première moitié de leur charge totale de cours durant le premier semestre (août à janvier) et passent les examens finaux en janvier. Ils suivent ensuite la deuxième moitié de la charge de cours de février à juin.

Cette organisation semestrielle a déjà remporté un vif succès dans les provinces de l'Ouest. Ayant plus de trois décennies d'expérience en la matière, le Collège sert de référence pour d'autres établissements qui envisagent d'emprunter cette voie. Au fil des ans, une imposante majorité d'anciens élèves ont déclaré que l'expérience des cours sur une base semestrielle, alliée à une solide fondation au chapitre de la préparation de projets et d'examens, a été un facteur principal de réussite pour les études postsecondaires.

Notre calendrier divisé en tranches de cinq jours fixes du lundi au vendredi offre également l'avantage d'être beaucoup plus souple et de se conformer à ceux de l'industrie et de la collectivité dans son ensemble. Des exemples des programmes profitant aux élèves de 2^e cycle sont ceux qui font partie des programmes de partenariats d'enseignement hors campus : services communautaires, carrières dans les sciences, leadership sportif, auto-conception de stage et le programme d'éducation physique et vie sportive.

3. Séquence du programme de français



* Fin des études secondaires en français, langue seconde (certificat d'admissibilité requis)

** Qualification pour le certificat de bilinguisme du Collège de l'Ouest de l'Île

MEES-FLE Ministère de l'Éducation – Français langue d'enseignement
 MEES-FSL Ministère de l'Éducation – Français langue seconde (admissibilité requise)
 WIC- Fr. Immersion Collège de l'Ouest de l'Île - Français immersion (admissibilité requise)

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT 4^e et 5^e secondaire FRANÇAIS ENRICHI LANGUE SECONDE 4^e et 5^e secondaire

Français langue seconde 5^e secondaire (régulier)

Conformément à la philosophie du Collège, *La poursuite de l'excellence*, tous les élèves admissibles de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire sont inscrits à l'un des deux programmes avancés en français correspondant à leurs habiletés : français langue d'enseignement ou français enrichi langue seconde*. Les élèves admissibles sélectionnent un parcours de deux ans dans l'un des deux programmes pour leur 4^e et 5^e année du secondaire.

Tous les élèves suivent le cours distinctif du Collège - J'♥ Montréal – durant le semestre d'automne du 4^e secondaire, suivi du programme de français au niveau sélectionné pour le deuxième semestre du 4^e secondaire et du 1^{er} semestre du 5^e secondaire. Ce faisant, ils

suivent des cours dans un programme intensif en français se concluant par les examens finaux du MEES en décembre et en janvier de la 5^e année du secondaire.

Bien que le cours 504 français régulier langue seconde ne soit pas un cours offert séparément au Collège, tous les élèves admissibles* susceptibles d'éprouver des difficultés, auront la possibilité de passer l'examen de fin d'études du cours FLS 504 plutôt que l'examen du cours FLS enrichi. Une telle mesure peut être entreprise afin d'assurer que l'élève obtienne ses crédits de langue seconde pour terminer ses études. Les élèves admissibles au FLE ayant réussi leur examen de fin d'études du cours FLS enrichi auront droit à des crédits additionnels. De telles mesures ne peuvent être appliquées dans le cas d'élèves du cours FLS enrichi.

Le niveau le plus exigeant entre les deux niveaux des programmes d'études offerts au Collège est celui de français langue d'enseignement (FLE V). En fait, pour illustrer le niveau de difficulté de ce niveau, ce cours est exigé des élèves francophones pour obtenir un diplôme d'une école francophone.

Le cours régulier de français langue seconde de 5^e secondaire (FLS V rég.) est le programme minimal de français langue seconde exigé du ministère de l'Éducation pour que les élèves anglophones puissent obtenir leur diplôme d'une école anglophone. Bien qu'exigé par la plupart des normes du Québec, il n'est pas offert au Collège et ne peut servir qu'à titre de 'filet de sécurité' pour un nombre limité d'élèves au Collège.

Le programme d'immersion en français du Collège a été développé il y a plus de 35 ans pour répondre aux besoins de développement des compétences en langue des élèves admissibles* du Collège. Ce programme expose les élèves à une approche modifiée de langue maternelle pour le programme de français enrichi langue seconde. Le titre *Immersion en français* était appliqué à ces cours. En 2010, le ministère de l'Éducation a introduit les cours de français enrichi langue seconde et les crédits correspondants. En conséquence, nous avons renommé nos cours d'immersion en français pour leur donner la désignation de cours enrichis en français langue seconde que nous avons réévalués à l'aide des compétences et pondérations des cours enrichis FLS.

Les critères d'évaluation de chaque programme diffèrent considérablement. Dans les programmes de français langue d'enseignement, l'acquisition des compétences orales est présumée et compte donc pour un faible pourcentage (10 à 20 %). L'accent est mis sur le niveau de compréhension de textes en langue maternelle (40 %) et d'écriture (40 à 50 %). De plus, une note minimale de 50 % du volet d'écriture est exigée pour réussir. Les critères d'évaluation du programme enrichi de français langue seconde visent une distribution plus équitable des sous-composantes : écriture (33 %), lecture (34 %) et oral (33 %) à un niveau moins exigeant que le programme de français langue d'enseignement. Les critères d'évaluation du programme régulier de français langue seconde accordent une pondération encore plus importante au volet du développement des compétences en oral : écriture (30 %), lecture (30 %) et oral (40 %).

Que le choix se fonde sur notre expérience positive passée ou sur la mission de notre école, certains élèves et parents remettent en question l'attrait de poursuivre des études

dans le programme plus exigeant en français langue d'enseignement parce qu'ils sont préoccupés des conséquences sur le rendement scolaire et les demandes aux cégeps. Nous reconnaissons cette exigence supplémentaire pour les élèves qui choisissent de poursuivre leurs études dans le programme plus exigeant de français langue d'enseignement. Pour récompenser les élèves qui optent pour cette voie plus exigeante du programme en français langue maternelle de nombreuses mesures sont entreprises.

Lignes directrices de prise de décision
FRANÇAIS langue d'enseignement
ou
FRANÇAIS enrichi langue seconde?

Les raisons susceptibles d'inciter un élève admissible* à opter pour le programme de français langue d'enseignement de calibre 'langue maternelle'

- Fidèles à notre devise, nous souhaitons inciter les élèves à viser l'excellence donc à poursuivre leurs études dans des programmes à la hauteur de leurs habiletés. Pour ce faire, il semble évident de donner la possibilité aux élèves d'obtenir la meilleure éducation possible sans égard aux notes.
- Il est attendu des élèves du programme de français langue d'enseignement d'acquérir des compétences supérieures en écriture et en lecture. Il s'agit là d'atouts très attrayants pour le marché futur de l'emploi sur lesquels miser grâce à l'acquisition de crédits en langue maternelle.
- Les élèves qui terminent leurs études dans le programme de français langue d'enseignement jouissent d'un avantage absolu pour une demande d'admission dans une université francophone. Ceci peut s'avérer particulièrement intéressant pour les élèves aspirant à des études en médecine à l'Université de Montréal ou de Sherbrooke.
- Contrairement à la croyance populaire, la réussite des études dans un programme de français langue d'enseignement, même avec des notes inférieures, comparativement à d'autres cours, procure des crédits en langue de valeur ajoutée lors d'une demande au cégep. Il en est ainsi principalement parce que les élèves admissibles méritants obtiennent 12 crédits additionnels (6 crédits de 4^e secondaire et 6 crédits de 5^e secondaire) pour avoir fait leurs études dans les deux programmes de langue maternelle et de langue seconde enrichie. Une note d'échec cependant, pour n'importe quel cours, n'étant pas souhaitable, il est recommandé aux élèves admissibles susceptibles d'éprouver des difficultés de poursuivre leurs études dans le programme de français enrichi langue seconde. Important : les élèves 'à risque' sont définis comme ceux obtenant une note inférieure à 75 % de la note globale du volet de français écrit.
- Plusieurs élèves ont des inquiétudes quant à un impact négatif possible du programme FLE sur leur moyenne scolaire et sur leurs chances de faire partie du tableau d'honneur du Président. Pour inciter les élèves à poursuivre des cours en langue maternelle, le tableau d'honneur du Président accordera une considération

aux élèves inscrits au programme de français langue d'enseignement par choix qui démontrent un niveau d'effort supérieur. Le directeur général pourrait accorder une place à un élève sur ce tableau si et lorsque ses résultats d'étape en français langue d'enseignement serait le seul élément l'excluant de cette liste. Cette considération ne s'applique pas au programme de français enrichi langue seconde.

- Lors de la demande à un cégep, les élèves qui possèdent un certificat d'admissibilité à un enseignement en anglais et qui ont réussi un programme avancé en français obtiennent une lettre du Collège à inclure à leur demande. Cette lettre met l'accent sur les avantages d'avoir opté pour un programme plus exigeant et demande au cégep d'analyser la demande à l'aide des résultats de langue seconde si et lorsque cela avantage l'élève.
- Les élèves qui réussissent le cours d'anglais de 5^e secondaire et français langue d'enseignement du 5^e secondaire avec une note de 60 %, ou français enrichi langue seconde de 5^e secondaire avec une note de 75 % ont droit au certificat de bilinguisme du Collège de l'Ouest de l'Île**. Un tel certificat de bilinguisme n'est pas reconnu par le ministère de l'Éducation. Par contre, ce certificat de bilinguisme du Collège est un sceau d'approbation de l'école dont les diplômés sont tenus en haute estime partout au Canada pour leur bilinguisme et esprit de leadership.
- Les élèves qui réussissent les deux programmes en langue maternelle : anglais 5^e secondaire et français langue d'enseignement 5^e secondaire obtiennent un document du gouvernement : le relevé de notes du MEES attestant leur réussite des exigences d'une école francophone OU d'une école anglophone.

4. Séquences du programme de mathématiques

Les élèves sont inscrits à l'un des deux niveaux de mathématiques au début du second semestre du 4^e secondaire. L'attribution à l'un ou l'autre des programmes est effectuée par le personnel de l'administration et basée sur les résultats antérieurs en mathématiques et sur le profil de rendement scolaire global de l'élève. La description du profil est la suivante.

Les options de mathématiques, sciences naturelles (mathématiques SN) et de mathématiques, culture, société et technique (mathématiques CST), de la 4^e et 5^e secondaire diffèrent considérablement au niveau du contenu des cours. Elles sont conçues selon un programme de deux ans menant à divers programmes aux cégeps. L'option mathématiques SN de 4^e et 5^e secondaire permet de déposer une demande pour **tous** les programmes des cégeps et est un prérequis pour les élèves qui souhaitent s'inscrire en sciences et en affaires. Les mathématiques CST de 4^e et 5^e secondaire donnent accès aux programmes de nombreux cégeps, mais ne permettent pas d'être admis directement aux programmes de sciences et des affaires. Cette option prépare davantage les élèves à des études postsecondaires en arts, communications, sciences humaines et sciences sociales. La plupart des cégeps offriront une option de cours équivalents en mathématiques SN aux élèves qui souhaitent changer de programme après avoir suivi les cours de mathématiques

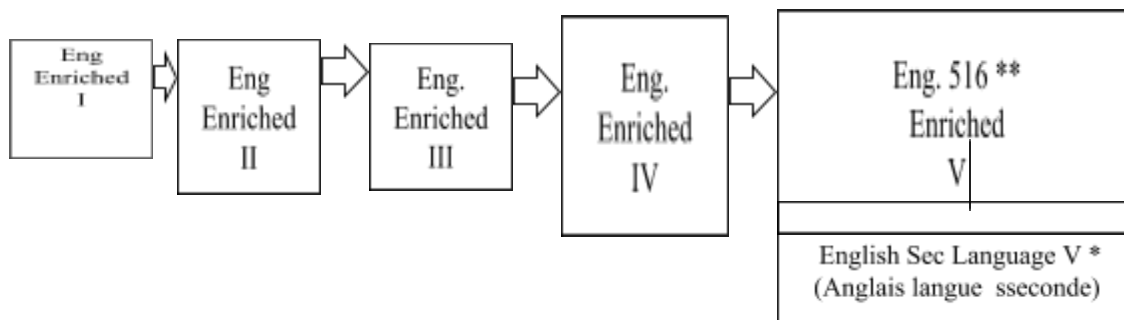
de l'option CST. Ces cours peuvent être ajoutés ou être sélectionnés à titre de cours optionnels en fonction des exigences en mathématiques du programme visé du cégep.

La majorité du contenu des cours de mathématiques CST n'est pas un sous-ensemble du cours de mathématiques SN et ne peut donc servir de 'filet de sécurité' pour l'examen final des élèves du cours de mathématiques SN. Un changement à la moitié du programme à la fin du 4^e secondaire ne peut être effectué qu'en suivant un cours d'été. De plus, **la réussite du cours de mathématiques de 4^e secondaire est obligatoire pour satisfaire aux critères de fin d'études.** Il est donc absolument essentiel que les élèves réussissent le niveau des mathématiques de 4^e secondaire. À cette fin, les élèves sont dirigés sur la voie des mathématiques la plus susceptible d'assurer leur réussite.

Souhaitant améliorer le calendrier semestriel davantage, nous avons ajouté le cours 426 *Introduction aux mathématiques avancées sciences naturelles* en 2011, lequel ne mène pas à l'obtention de crédits. Les quelques sujets communs aux deux cours de mathématiques de 4^e secondaire (séquence sciences naturelles et séquence culture, société et technique) sont enseignés et évalués dans ce nouveau cours de mathématiques SN. Ce cours d'introduction au 1^{er} semestre permet de réaliser les objectifs suivants :

- ★ Permettre aux élèves d'acquérir une expérience scolaire de 2^e cycle et presque un an de maturité (3^e secondaire en mars à 4^e secondaire en décembre).
- ★ Offrir de faire l'expérience des exigences du cours avancé.
- ★ Permettre d'améliorer davantage le profil du rendement scolaire des élèves en mathématiques en offrant des indicateurs de rendement à partir des résultats finaux de 3^e secondaire aux résultats du 1^{er} semestre en mathématiques avancées, option sciences naturelles.
- ★ Alléger les préoccupations des élèves et des parents qui craignent l'éloignement des mathématiques pendant un semestre. Les mathématiques sont enseignées toute l'année en 4^e secondaire à raison de trois périodes par semaine durant le 1^{er} semestre, huit périodes le 2^e semestre et neuf périodes durant le 1^{er} semestre de 5^e secondaire.
- ★ Augmenter le nombre d'heures d'enseignement comparativement au nombre recommandé de 178 (150 pour l'option SN de mathématiques et 100 pour l'option CST de mathématiques).

5. Séquence du programme d'anglais



* Examen de fin des études secondaires en anglais langue seconde (exigé des francophones)

** Fin des études secondaires en anglais langue maternelle (exigé des anglophones)

Au lieu d'offrir des cours avancés à des élèves sélectionnés, nous offrons des cours avancés à tous nos élèves. Nous sommes d'avis que les élèves au secondaire possèdent suffisamment de maturité pour prendre en charge leur propre enrichissement; le programme d'anglais est donc enseigné à trois groupes hétérogènes, lesquels ont tous accès à des programmes enrichis. Les élèves sont encouragés à rechercher des occasions de perfectionnement eux-mêmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de la classe.

ANGLAIS 4^e secondaire – 6 crédits – cours obligatoire de 4^e secondaire

Ce programme fait partie d'un programme avancé en langue maternelle. Le cours fait la synthèse des notions analytiques et linguistiques présentées au 1^{er} cycle. La préparation aux programmes d'anglais du cégep commence à ce niveau, au chapitre notamment de l'acquisition d'aptitudes en rédaction. Diverses formes d'écriture créative y sont enseignées.

L'Accent est davantage mis sur la poésie et la nouvelle dans le volet littérature. Le théâtre est pour sa part étudié par l'entremise d'un des ouvrages de Shakespeare. Des thèmes comme *Utopie et Dystopie* et *Au cœur des ténèbres* peuvent être explorés dans tous les genres d'œuvres. L'enrichissement du vocabulaire, la lecture autonome et l'amélioration des compétences orales sont favorisés tout au long du programme.

ANGLAIS 5^e secondaire - 6 crédits

Cours de 5^e secondaire de fin d'études obligatoire : secteur anglophone

Ce programme est également un cours avancé de langue maternelle. Il prépare les élèves aux défis des cours au cégep et à l'université en développant davantage les capacités de lecture, d'écoute, de réponse, de pensée, de parole et d'écriture en divers styles.

L'étude de la littérature par l'analyse et la réponse forme le noyau du cours. Une pièce de Shakespeare, des compétences en art oratoire et plusieurs romans sont également des volets essentiels du programme. Les élèves exploreront ces notions tout en apprenant des compétences rédactionnelles efficaces.

Remarque : les élèves inscrits à l'école anglophone doivent réussir ce cours ainsi que l'examen de fin d'études du ministère pour obtenir leur diplôme d'études secondaires (se reporter à la section relative aux critères d'obtention du diplôme de fin d'études). Les élèves inscrits à l'école francophone peuvent passer l'examen final d'anglais langue seconde en plus de l'examen de langue maternelle 516.

ANGLAIS LANGUE SECONDE 5^e SECONDAIRE

Cours de 5^e secondaire de fin d'études obligatoire : secteur francophone

Les élèves de l'école francophone doivent suivre le cours de français langue d'enseignement **et** le cours d'anglais langue seconde. Bien que le cours ne soit pas offert séparément au Collège de l'Ouest de l'Île, les élèves admissibles passent l'examen de fin d'études du MEES afin de satisfaire aux exigences en matière de crédits en langue seconde.

III - Vie étudiante

1. Groupes d'élèves

Systeme des maisons

Les élèves sont membres d'une « maison » dès leur entrée au Collège et font ainsi immédiatement partie de la grande famille de l'école. Chaque maison est constituée d'un nombre à peu près égal d'élèves de la 1^{re} à la 5^e année du secondaire.

Les maisons ont été nommées en l'honneur de personnes qui ont eu un impact direct sur l'école : la Maison Davies, la Maison Grant et la Maison Martin

Des élèves de 5^e secondaire choisis pour leur enthousiasme et leur attitude positive mènent le corps étudiants dans le cadre du Championnat annuel des maisons (Trophée Morgan). Pour les sec 1 à 4, les membres de chaque groupe élisent en outre des représentants appelés à siéger au Conseil des maisons.

Assemblées

Le Collège de l'Ouest de l'Île est une communauté. Afin de favoriser le sentiment d'appartenance à cette dernière, la population de l'établissement se rencontre plusieurs fois pendant la semaine pour assister à des assemblées. Ces assemblées, menées par les préfets en chef de l'école, donnent l'occasion de célébrer les réalisations et les initiatives des membres de la communauté du Collège et de faire l'annonce de diverses nouvelles concernant l'école.

La Société du vert et du gris

La Société du vert et du gris est composée d'élèves soit élus par leurs pairs ou soit nommés par les membres du personnel sélectionnés. Elle offre des possibilités aux élèves d'assumer des rôles de leadership et est gérée par les préfets en chef de l'école, tous deux sélectionnés par les membres de l'administration en consultation avec le corps enseignant.

Les membres :

- Les préfets en chef de l'école
- Les préfets senior
- La direction de W.I.C.A.A
- Les rédacteurs en chef de l'album-souvenir
- La direction du Club Interact
- (Le président du Club des Guerriers verts)
- Le président du Club de leadership
- Les agents de liaison avec les diplômés

Les critères pour accéder à ces postes comprennent le respect des règlements de l'école, de l'uniforme et de la tenue vestimentaire tels qu'inscrits dans le manuel, le maintien d'une moyenne scolaire de 75 % et plus dans les cours principaux et la participation à aux moins deux activités scolaires au cours de l'année précédente. Le rôle de la Société du vert et du

gris est de représenter et de servir la communauté de l'école.

Conseil des maisons

Le Conseil des maisons, ou association étudiante, est le principal porte-parole des élèves au Collège. Avant le début de l'année scolaire, des représentants de 1^{er} et 2^e cycle des maisons sont choisis pour représenter les élèves au sein de cette entité. Le conseil a pour mandat, y compris, mais sans s'y limiter :

- Défendre les intérêts des élèves;
- Organiser des activités propices à favoriser le sentiment d'appartenance à l'école;
- Organiser des activités de bienfaisance.

Association des sports et loisirs du Collège de l'Ouest de l'Île (W.I.C.A.A.)

La W.I.C.A.A. est responsable de tous les événements sportifs de l'école. Elle organise les programmes d'activités internes, forme et assigne des chronométreurs et des marqueurs pour les compétitions interscolaires, organise les récompenses sportives et calcule les points récoltés par les élèves individuellement et par les maisons.

2. Championnat des maisons

Au cours de l'année, les trois maisons se font concurrence pour récolter le plus grand nombre de points dans l'espoir de remporter le Championnat des maisons ou le Trophée Morgan. Des points sont accordés aux maisons, aux élèves individuellement et aux équipes pour les activités scolaires et non scolaires.

Points scolaires

- | | | | |
|----|--|---|-------------------|
| 1. | Tableau d'excellence du Directeur général | = | 10 points / élève |
| 2. | Tableau d'honneur du Président | = | 10 points / élève |
| 3. | Moyenne la plus élevée par année | = | 5 points / élève |
| 4. | Premiers élèves de 1 ^{er} et 2 ^e cycle | = | 5 points / élève |

Points non scolaires

Points individuels

- | | | | |
|----|--------------------------------------|---|------------------|
| 1. | Membre d'une équipe scolaire | = | 10 points |
| 2. | Membre d'un club | = | 5 points |
| 3. | Participation aux activités internes | = | 1 point / partie |

Points par équipe (Ligue maison)

- | | | | |
|----|----------|---|---------------------|
| 1. | Par jour | - | victoire = 5 points |
| | | - | égalité = 3 points |
| | | - | défaite = 1 point |

2. Classement
- 1^{re} place = 25 points
 - 2^e place = 15 points
 - 3^e place = 10 points
 - autre = 5 points

** Autres points étant accordés à la discrétion du coordonnateur
(Ex. : jours d'esprit d'équipe, etc.)

Ces points sont affichés à la fin de chaque étape.

Le Trophée Morgan est remis à la fin de l'année à la maison ayant récolté le plus de points.

3. *Activités parascolaires*

Le Collège de l'Ouest de l'Île encourage et félicite les élèves qui participent à toutes les facettes de la vie scolaire et pour ce faire, offre une vaste gamme d'activités parascolaires. Offertes avant les cours, durant l'heure du dîner et après les cours tout au long de la semaine et parfois les week-ends, les activités parascolaires s'harmonisent à la philosophie de l'école en donnant l'occasion à chacun des élèves de réaliser son plein potentiel. Avec plus de 40 activités, clubs et équipes offerts à la population des élèves, chacun des élèves a la possibilité de participer à plusieurs activités tout au long de l'année et de profiter d'excellentes occasions et d'une plateforme idéale pour poursuivre des passions, développer de nouveaux talents et favoriser l'essor de compétences en leadership.

La liste des activités parascolaires de l'école reflète les intérêts des élèves dans les domaines des sports, des sciences humaines et des arts.

Club des arts	Badminton	Groupe de musique du Collège	Basketball	Club de lecture
Course cross-country	Débats	Guerriers verts	Flag-football	Club de cuisine
Golf	Comité des finissants	Société du vert et du gris	Course Halo	Hockey
Conseil des maisons	Ligue maison	Club de leadership	Photographie	Tutorat par des pairs
Robotique	Rugby	Journal de l'école <i>De Week en WIC</i>	Club <i>Interact</i>	Club de ski
Soccer	Équipe de natation	Tennis sur table	Tennis	Théâtre

Touch-football	Athlétisme	Spectacle de variétés	Volleyball	WICCA
Spectacle WIAIH	Album-souvenir	Yoga		

4. Programmes de sports interscolaires

Le Collège participe à de nombreuses compétitions sportives au sein de l'Association régionale anglophone du sport scolaire de l'agglomération montréalaise (GMAA) et de de l'Association des écoles privées de Montréal, notamment :

Badminton	Basketball	Course cross-country	Flag-football
Golf	Course Halo	Rugby	Soccer
Équipe de natation	Tennis	Touch-football	Athlétisme
Volleyball			

Le Collège prend part également à différents tournois organisés dans et à l'extérieur de la ville.

Il est important de noter que les établissements d'enseignement postsecondaire accordent une grande importance à la vie étudiante tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'école. Bien que le volet scolaire passe toujours en premier, les activités auxquelles les élèves participent permettent d'en apprendre plus sur eux :

- De quelle manière un élève contribue significativement à une initiative;
- Quels sont les intérêts des élèves à l'extérieur de l'école;
- Capacité de l'élève à maintenir un engagement à long terme;
- Capacité de l'élève à gérer le temps et à établir les priorités;
- La contribution de l'élève à la diversité de la population étudiante.

Au Collège, nous incitons les élèves à s'engager et à vivre leur passion en participant à des activités externes à l'environnement scolaire. Nous encourageons les élèves à participer à des activités parascolaires pour leur permettre de découvrir leur propre personnalité et de développer des compétences qui leur sont propres. La valorisation et le soutien sont de pratique courante à l'école, donnant à chacun des élèves un encadrement propice pour découvrir leurs forces, leurs intérêts et leurs passions et les encourager à les poursuivre.

Politiques et procédures

Poursuite de l'excellence : scolaire et sportive

Les élèves qui participent à des sports interscolaires sont tenus de participer pleinement au sein de leurs équipes et d'allouer le temps nécessaire à la réussite scolaire au mieux de leurs capacités. Pour y arriver, les élèves doivent faire preuve de solides habiletés en organisation et en gestion du temps afin d'assurer que **tous** les travaux demandés sont remis à temps. Les joueurs doivent respecter leurs engagements envers les enseignants, de même qu'envers leurs équipes en se présentant aux séances d'entraînement, aux parties et aux tournois. Les élèves qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent en avvertir leurs entraîneurs.

Politique relative à la participation aux sports interscolaires

Les élèves ayant les talents requis pour faire partie d'une équipe de sport interscolaire sont fortement encouragés à le faire. Ils peuvent également faire partie d'une équipe communautaire, sous réserve que :

- * Advenant un conflit, l'équipe de l'école ait la priorité.
- * Les résultats scolaires de l'élève soient maintenus.

Lorsqu'ils s'engagent à faire partie d'une équipe de l'école, les élèves conviennent de se présenter à toutes les séances d'entraînement, parties hors-concours et régulières, séries éliminatoires et tournois. Si un conflit d'horaire se présente entre une séance d'entraînement et une partie hors-concours ou partie régulière de l'équipe communautaire, l'entraîneur pourra, à sa discrétion, accorder une permission spéciale à l'élève concerné.

Les élèves qui ne respectent pas cette politique pourraient ne pas recevoir leur crédit d'activité parascolaire et risquent d'être retirés de l'équipe scolaire. Dans un tel cas, toute participation à d'autres sports organisés par l'école pourrait être soumise à l'approbation du directeur des services aux élèves.

Difficultés scolaires

Les élèves en difficulté ou ne travaillant pas au meilleur de leurs capacités pourraient être retirés de leur équipe par le directeur général ou le directeur de niveau. Ils pourront cependant être réintégréés si les problèmes sont résolus.

Comportement de l'athlète

Les élèves athlètes sont des ambassadeurs de grande visibilité pour l'école; il est attendu d'eux de se comporter adéquatement **en tout temps**. Ceux dont le comportement sera jugé inacceptable, tant sur le terrain qu'en dehors, pourraient être retirés de leur équipe par le directeur des services aux élèves ou le directeur de niveau. L'esprit sportif, un langage convenable et la courtoisie font partie des critères des comportements jugés acceptables.

Transport

L'école fournira le transport pour la plupart des compétitions. Les élèves qui désirent quitter le site de toute compétition à l'extérieur de l'école par leurs propres moyens

doivent remettre une permission écrite signée par un parent ou un tuteur avant le départ du Collège vers le site de compétition. Nous encourageons les parents des joueurs à assister aux activités de leurs enfants lorsque possible.

Départs de l'école avant la fin des cours

Les élèves sont responsables des travaux manqués à cause de départs avant la fin des classes. Ils doivent donc parler aux enseignants concernés avant l'événement. Ils doivent remettre les travaux à la date demandée et s'informer des sujets abordés pendant leur absence.

Uniformes

L'école fournit les uniformes d'équipe à tous ses joueurs. Ces uniformes ne sont portés que durant les compétitions et les parties. Les élèves sont responsables des frais de remplacement de tout uniforme perdu, volé ou endommagé.

Calendriers des camps d'essais, des séances d'entraînement et des parties

Les calendriers des séances d'entraînement et des parties sont remis aux joueurs une fois l'équipe finalisée. Les dates et heures des essais sont annoncées lors des rassemblements quotidiens et dans *Au Courant*, l'infolettre de l'école ou sur le calendrier des sports affiché sur le site internet de l'école. Les heures des séances d'entraînement vont comme suit :

6 h 30 à 7 h 45

15 h 15 à 16 h 30

16 h 30 à 18 h

Les équipes de 1^{er} cycle ont habituellement la priorité pour la période d'entraînement de 15 h 15 à 16 h 30.

Camps d'essais de la saison d'automne

Les sports de la saison d'automne comprennent le soccer, le touch-football, le volley-ball, la course cross-country et le golf. Les élèves intéressés trouveront des renseignements concernant l'inscription et les essais sur le tableau d'affichage des activités interscolaires à l'extérieur du gymnase et lors des assemblées de l'école.

Pour de plus amples informations, communiquez avec M. Merritt, coordonnateur des sports.

5. Ligue maison

Axée sur des principes de participation et de compétition amicale, la ligue maison est ouverte à tous les élèves; ses activités se déroulent les jours de semaine, durant l'heure du dîner. Les parties se déroulent entre joueurs du même niveau scolaire et permettent aux élèves d'accumuler des points en vue de récompenses sportives individuelles ou du Championnat des maisons. Les inscriptions se font pendant la période d'éducation

physique ou sur le tableau d'affichage de la ligue maison.

Les parties sont annoncées sur le tableau de W.I.C.A.A. et lors des assemblées quotidiennes. Des journées de gymnase libre et des événements spéciaux (parties entre le personnel et les élèves, par exemple) sont également organisés à l'heure du midi.

6. Camp de leadership

Conçu pour favoriser l'esprit d'équipe, perfectionner les compétences des élèves en leadership et contribuer à leur communauté, ce camp comporte une série d'ateliers et d'exercices de renforcement d'esprit d'équipe, de même que l'occasion d'amorcer la planification et l'organisation d'un vaste éventail d'activités scolaires et parascolaires. Il consiste en une retraite d'un jour au mois d'août, avant la rentrée des classes. Tous les élèves membres de la Société du vert et du gris, du Conseil des maisons, de W.I.C.A.A., du Comité des finissants et du Comité de l'album-souvenir sont tenus d'y participer.

7. Accueil des nouveaux élèves

La période la plus difficile de la vie étudiante est souvent celle des premiers jours à l'école, quand il faut apprendre de nouvelles règles, de nouveaux systèmes et s'habituer à un nouvel environnement. Le département des services aux élèves organise une variété d'événements et d'activités pour tous les nouveaux élèves afin de faciliter cette transition et de rendre les premiers jours à l'école les plus informatifs et agréables possible.

Semaine de bienvenue

Tous les élèves sont accueillis pour la nouvelle année scolaire par l'entremise d'un ensemble d'événements qui se veulent aussi informatifs qu'amusants. Parmi les activités prévues figurent un repas en plein air le premier jour d'école, des compétitions à l'interne et des défis entre le personnel et les élèves.

Accueil des nouveaux élèves de 1^{re} secondaire

Tous les élèves de 1^{re} secondaire participent à une journée complète d'orientation. Les activités leur permettent de s'informer sur les structures et les programmes de l'école, de rencontrer les leaders étudiants et le personnel et de visiter les lieux. Les nouveaux élèves de la 2^e à la 5^e année du secondaire ont droit à une orientation similaire au cours de leur première semaine de classe.

IV - Prix et cérémonies

1. Prix

Tableau d'excellence du Directeur

Le privilège du tableau d'excellence du directeur général est accordé pour une étape donnée en fonction des critères publiés sur le bulletin :

- Un rendement à la hauteur des aptitudes. Une moyenne des notes d'effort ne dépassant pas 1,8;
- Un rendement satisfaisant dans tous les domaines liés au civisme;
- Au moins une activité parascolaire par étape.

Les élèves dont le nom apparaît au moins deux fois sur cette liste seront nommés lors de notre Cérémonie d'ouverture et seront inscrits sur le tableau d'honneur permanent du Collège.

Tableau d'honneur du Président

Ce privilège est accordé pour une étape donnée et annuellement à tous les élèves qui obtiennent une moyenne égale ou supérieure à 85 %. Les élèves admissibles sont reconnus lors de notre Cérémonie d'ouverture et leur nom est inscrit sur le tableau d'honneur permanent du Collège.

Société d'honneur

Les élèves dont le nom apparaît sur le tableau d'honneur du Président et sur le tableau d'excellence du Directeur pour l'*année* se joignent à la Société d'honneur de l'année scolaire suivante. Les membres de cette société sont reconnus lors de notre Cérémonie d'ouverture et reçoivent la cravate de la Société d'honneur.

Prix de mérite

Les élèves qui obtiennent le meilleur pourcentage dans un cours donné reçoivent une épinglette exclusive. Ce prix est remis lors de la Cérémonie d'ouverture annuellement.

Cravates

Les élèves du Collège portent diverses cravates, chacune symbolisant leurs réalisations scolaires, sportives et en matière de leadership.

Les cravates du Collège de l'Ouest de l'Île sont exposées dans le couloir du 1^{er} cycle.

CRAVATES DU COLLÈGE DE L'OUEST DE L'ÎLE

1^{er} cycle	2^e cycle	Vert et gris	Distinctions du corps professoral
Cette cravate (vert forêt) fait partie de l'uniforme officiel des élèves de 1 ^{re} et	Cette cravate (grise avec une bande rouge) fait partie de l'uniforme officiel	Cravate remise aux leaders étudiants qui occupent divers postes de leadership à	Cravate remise aux élèves qui ont terminé l'année avec une note

2 ^e secondaire.	des élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire	l'école.	parfaite d'effort de 1.0, ou presque parfaite de 1.1.
<p>La Société d'honneur (cravate Henderson)</p> <p>Cravate remise aux élèves faisant partie du tableau du Directeur général et du tableau d'honneur du Président à la fin de l'année.</p>	<p>Préfets en chef de l'école</p> <p>Remise au garçon et à la fille préfets de l'école pour leurs aptitudes en leadership et leur rôle d'ambassadeurs de la devise du Collège.</p>	<p>Sports (cravate Maks)</p> <p>Pour recevoir une cravate Maks, les élèves de 3^e secondaire doivent avoir reçu l'épinglette des Voyageurs deux fois. De plus, ils doivent avoir fait partie de trois équipes de sport interscolaire, respecté tous les règlements d'entraînement établis par l'entraîneur et représenté fièrement le Collège de l'Ouest de l'Île.</p>	<p>Leadership exceptionnel (cravate Bailly)</p> <p>Cette cravate, qui n'est pas nécessairement remise chaque année, est présentée aux élèves ayant démontré des qualités de leadership exceptionnelles et qui ont contribué à l'essor de la communauté scolaire durant l'année.</p>

Distinctions sportives (ces prix sont présentés lors de différentes assemblées générale pendant l'année)

- **Prix d'équipe**
Prix individuels visant à reconnaître les réalisations ou qualités d'athlètes participant à des sports interscolaires; sélectionnés par les joueurs ou l'entraîneur de l'équipe en question.
- **Prix du joueur le plus utile**
Prix remis au joueur ayant contribué le plus significativement au succès de l'équipe par ses compétences, ses efforts, esprit d'équipe et esprit sportif.
- **Prix du joueur ayant démontré la plus grande amélioration**
Prix remis au joueur ayant le plus progressé au cours de la saison.
- **Prix du joueur le plus prometteur**
Prix remis au joueur ayant démontré le plus de promesses dans son sport.
- **Prix d'athlète exceptionnel**

Prix remis à une athlète et à un athlète de 1^{er} cycle et 2^e cycles ayant répondu aux critères suivants :

- Aptitudes sportives supérieures;
- Attitude positive;
- Participation à un sport interscolaire aux trois saisons;
- Solide éthique de travail ou autodiscipline;
- Esprit sportif inspirant.

▪ **Prix de l'esprit sportif**

Prix remis à une athlète et à un athlète de 1^{er} et 2^e cycles ayant démontré les qualités suivantes :

- Respect des règlements;
- Refus d'abandonner;
- Excellent contrôle de soi;
- Comportement à l'honneur de l'école, dans la victoire comme dans la défaite;
- Courtoisie envers autrui (arbitres, entraîneurs, coéquipiers, adversaires et spectateurs).

▪ **L'espadrille dorée**

Prix remis aux personnes qui ont contribué de manière particulière au programme d'éducation physique du Collège (entraîneurs, membres de WICAA).

▪ **Épinglette des Voyageurs**

Épinglette remise aux élèves athlètes méritants de 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire annuellement en fonction des critères énoncés de la Guilde des sportifs. Pour recevoir la cravate Maks, les élèves de 3^e secondaire doivent avoir reçu l'épinglette des Voyageurs au moins deux années.

▪ **Prix de la Guilde des sportifs**

Les élèves se qualifient d'abord pour la guilde au cours de l'année du 3^e secondaire. Elle est remise aux élèves qui ont participé à trois équipes de sport interscolaire et qui ont été nommés par leurs entraîneurs en fonction des critères suivants :

- Présence à toutes les parties et à au moins 90 % des entraînements de l'équipe;
- Respect des règles d'entraînement établies par l'entraîneur;
- Rôle d'ambassadeur du Collège de l'Ouest de l'île;
- Représenter le Collège avec fierté;
- Excellent esprit sportif ;
- Maintenir une solide éthique de travail ;
- Comportement responsable lors des parties interscolaires à l'extérieur de l'école.

▪ **Le Prix Robert Reid de l'athlète exceptionnel de 1^{er} cycle et de 2^e cycle de l'année**

Ce prix est remis chaque année à un élève de 1^{er} cycle et à un élève de 2^e cycle ayant démontré la meilleure combinaison de rendement scolaire et sportif. Ce prix est nommé en l'honneur des 31 années de services exceptionnels de M. Robert Reid au Collège de l'Ouest de l'île en tant que professeur d'éducation physique, directeur des services aux élèves, directeur des études et entraîneur de nombreuses équipes sportives du collège.

2. Plaques, bourses et prix aux diplômés

Ces distinctions sont remises chaque année aux élèves finissants lors de la cérémonie de remise des diplômes.

- ***Écusson T. Barontseff***

Décerné en mémoire de sa mère par M. Alexis Barontseff, ancien directeur du programme des sports au Collège, ce prix rend hommage au diplômé s'étant le plus illustré en matière de littérature française.

- ***Écusson du Conseil d'administration***

Soulignant l'importance de l'acquisition de compétences en français dans la mission du Collège, ce prix est octroyé au diplômé qui a affiché le plus d'amélioration à ce chapitre durant son passage à l'école.

- ***Écusson Brenhouse***

Chaque année, la famille Brenhouse présente ce prix en mémoire de leurs fils Philip (promotion de 1982) et Lorne (promotion de 1984) à un diplômé qui :

1. Affiche une attitude positive et optimiste;
2. Est naturellement généreux et prévenant envers autrui;
3. Agit dans l'intérêt collectif au lieu du sien.

- ***Écusson de la famille Davies***

Décerné annuellement, ce prix remis par le père du fondateur et président du Collège souligne le rendement du diplômé ayant obtenu la plus haute note combinée en sciences.

- ***Écusson Alexander Doucas***

Avec l'assentiment de la famille Doucas, la promotion de 1981 a fait don de cet écusson au Collège en mémoire de leur compagnon de classe, Alexander Doucas. Il est présenté chaque année à un diplômé qui, en sa qualité d'athlète, a fait preuve :

1. De caractère et d'intégrité;
2. D'une détermination à gagner et à contribuer au meilleur de ses capacités;
3. De respect envers ses adversaires et toutes les personnes avec qui il est entré en contact.

- ***Écusson A.J. Grant***

Décerné annuellement, ce prix remis par Mme Grant souligne le rendement du diplômé ayant obtenu la plus haute note en anglais du 5^e secondaire.

- ***Écusson Eakeley***

Ce prix est remis chaque année à l'élève de 2^e cycle s'étant classé premier au concours d'art oratoire du Collège.

- ***Écusson Michel Martin***

Cet écusson est remis au diplômé ayant démontré le plus d'amélioration en anglais au cours de son passage au Collège.

- ***Écusson de la famille Miller***

Désireuse de reconnaître les réalisations du diplômé ayant le plus contribué à l'amélioration du milieu physique du Collège par le biais d'interventions actives, la famille Miller a fait don de ce prix et demandé qu'il soit remis sur une base annuelle.

- ***Écusson de la Banque Royale du Canada***

Ce prix est remis annuellement au diplômé ayant réussi à combiner en mathématiques la note la plus élevée en 5^e secondaire et le meilleur rendement aux concours auxquels le Collège a participé.

- ***Écusson de service communautaire Y.M.C.A.***

Ce prix est remis chaque année à un diplômé ayant démontré son engagement envers la collectivité par l'entremise d'activités bénévoles.

- ***Écusson de la famille Erlick***

Ce prix est offert à la fille ou au garçon qui, tout en maintenant ses notes au-dessus de la moyenne, a démontré des aptitudes de leadership, une sensibilité envers la diversité ethnique et culturelle, ainsi qu'un profond engagement à l'égard du bénévolat.

- ***Écusson des rédacteurs en chef 'Voyages' du Collège de l'Ouest de l'Île***

Ce prix est remis aux rédacteurs de l'album-souvenir du Collège.

- ***Prix d'excellence en sciences de l'Université McGill***

Offert par l'Université McGill, ce prix est remis à un diplômé ayant démontré un potentiel exceptionnel en sciences et en mathématiques. L'Université McGill remettra un bon de 300 \$ échangeable contre des livres si l'élève s'inscrit à l'Université McGill.

- ***Prix d'excellence en sciences sociales de l'Université McGill***

Ce prix est remis par l'Université McGill à un diplômé ayant démontré un potentiel exceptionnel en sciences sociales. L'Université McGill remettra un bon de 300 \$ échangeable contre des livres si l'élève s'inscrit à l'Université McGill.

- ***Prix d'excellence de l'Université Concordia***

Ce prix est remis par l'Université Concordia à un diplômé en reconnaissance d'un rendement exceptionnel. L'Université Concordia remettra un bon de 500 \$ échangeable contre des frais scolaires si l'élève s'inscrit à l'Université Concordia.

- ***Prix de l'Interacteur de l'année du Lakeshore Rotary Club***

Ce prix est remis annuellement aux diplômés membres du Club d'interaction Rotary du Collège de l'Ouest de l'Île qui ont le mieux personnifié l'adage de l'organisation à l'international - *Le service avant soi.*

- ***Prix Muriel Davies aux élèves préfets en chef de l'école (1 garçon et 1 fille)***

Offert en mémoire de la regrettée Muriel Davies, la mère du fondateur et chancelier honoraire du Collège, M. Terry Davies, ce prix est remis à la fille et au garçon préfets en chef en reconnaissance de leur extraordinaire leadership et des services rendus à l'école.

- ***Prix Vincenza Calderari***

Ce prix fut créé avec la bénédiction de la famille Calderari en mémoire de feu Vincenza Calderari qui a enseigné les arts appliqués au Collège pendant plus de 20 ans. Ce prix est remis chaque année au diplômé ayant obtenu la plus haute note en arts appliqués du 5^e secondaire et qui poursuivra ses études dans le domaine des arts.

- ***Prix d'excellence du lieutenant-gouverneur***

Ce prix est remis à un diplômé en reconnaissance de son mérite, non seulement sur le plan scolaire, mais aussi au chapitre de son engagement personnel, social et communautaire.

- ***Médaille du gouverneur général et écusson d'excellence scolaire du Collège de l'Ouest de l'Île***

Ces deux prix sont accordés à l'élève ayant obtenu la plus haute moyenne du groupe de diplômés.

3. Cérémonies

La mission du Collège s'articule autour d'un partenariat au sein duquel tous les membres doivent fournir des efforts particuliers. Comme nous exigeons plus de nos élèves, à l'intérieur comme à l'extérieur des murs de l'école, il convient de reconnaître leurs réalisations, de manière officielle. Nous célébrons les extraordinaires réalisations des élèves, à la hauteur de l'éducation transmise par le Collège, à trois occasions durant l'année : *la Cérémonie d'ouverture, la Cérémonie de clôture et la Cérémonie de remise des diplômes.*

Lors de la *Cérémonie d'ouverture*, organisée chaque début d'année, nous rassemblons tous les élèves et leurs parents pour célébrer les réalisations scolaires exceptionnelles de l'année précédente. En juin, nous célébrons les talents de leadership à la *Cérémonie de clôture* en compagnie de tous les élèves et des parents, soulignant les élèves qui ont excellé tant sur le plan scolaire que dans le cadre de la myriade d'activités parascolaires offertes par le Collège. La troisième célébration, *la Cérémonie de remise des diplômes*, s'adresse exclusivement aux nouveaux diplômés et à leur famille. Elle est tenue au mois de juin, après les examens.

V - Évaluation et communications

1. Évaluation

Philosophie

La philosophie du Collège en matière d'évaluation se fonde sur deux principes très distincts : la sommation et la formation.

Les évaluations sommatives visent à rendre des comptes sur la progression des élèves et leur niveau de maîtrise des matières. Les résultats de ces évaluations apparaissent sur les bulletins. Les évaluations formatives servent d'outils d'apprentissage et à ce titre, font partie intégrante du plan de cours des enseignants. L'objectif comporte trois volets :

1. Évaluer l'acquisition des objectifs d'apprentissage par les élèves;
2. Orienter les besoins de correction ou d'enrichissement;
3. Aider à planifier le « ré-enseignement » des matières.

Bulletins

Fonction des bulletins

Les bulletins visent à informer les élèves et leurs parents des progrès réalisés, tout en mesurant ces progrès par rapport au potentiel de chacun. À cette fin, les élèves reçoivent un rapport d'étape et un bulletin de développement des compétences et/ou un bulletin annoté.

Format

Les bulletins comprennent deux parties : un **Rapport d'étape** et un bulletin **Poursuite de l'excellence**.

Le **Rapport d'étape** indique les progrès de l'élève pour l'étape visée. Il s'agit d'un rapport global de tous les résultats scolaires exprimés en pourcentages, et comprend des commentaires des enseignants de même que le nombre d'absences aux cours. Le bulletin **Poursuite de l'excellence** indique l'évaluation des efforts pour la période en question de même que pour les initiatives civiques, la participation aux activités parascolaires et les inscriptions sur le tableau d'excellence du Directeur général et sur le tableau d'honneur du Président. Un exemplaire imprimé du rapport d'étape est remis à chaque élève et est également accessible à partir du portail COBA sur le site Web de l'école. L'exemplaire imprimé peut être conservé en dossier et ne nécessite pas le retour d'une copie signée.

Interprétation des bulletins

Semestre ou étape

Les bulletins sont produits quatre fois par année (deux fois par semestre). De nombreux cours offerts par le Collège, surtout en 4^e et 5^e secondaire, sont donnés sur une base semestrielle. Ceci signifie qu'ils sont donnés deux fois plus souvent pendant la moitié de l'année, moment auquel ils sont terminés. Se reporter à la section « Organisation de l'enseignement » pour en savoir plus à cet égard.

L'année est divisée en quatre étapes :

Semestre I, étape 1
Semestre I, étape 2

Semestre II, étape 3
Semestre II, étape 4

Évaluation des cours

Le rendement et l'effort de l'élève sont évalués pour tous les cours donnés au Collège. La fréquence des évaluations dépend de celle des cours. Ceux donnés au moins trois fois par semaine donnent lieu à une évaluation à chaque étape. L'évaluation de certains cours, dont ceux qui sont donnés deux fois ou moins par semaine, pourrait ne pas apparaître sur le bulletin de chaque étape. Dans de tels cas, les notes sont accumulées et présentées lorsqu'elles constituent une représentation plus équitable des résultats obtenus.

Calcul des notes finales

Le calcul d'une note finale dans un cours peut être différent d'un cours à l'autre et d'une matière à l'autre. Au début de chaque année et chaque semestre, les enseignants remettent à chacun des élèves une description détaillée du contenu des cours et de la méthode utilisée dans le calcul de la note finale. Ces documents sont affichés sur les sites Web et les wikis des enseignants.

Cours des élèves de 4^e et 5^e secondaire

À moins d'indication contraire sur le bulletin annoté de l'élève, la note qui apparaît dans la colonne « Sommaire » correspond aux normes du MEES - 50 % pour les travaux en classe et 50 % pour l'examen final.

Étape 1 ou 3	40 %
Étape 2 ou 4	<u>60 %</u>
TOTAL	100 %

***Il est important de souligner que la note sommaire qui apparaît au bulletin du Collège n'est pas la note finale qui apparaîtra sur le relevé de notes de l'élève émis par le gouvernement si le cours est sous réserve d'un examen de fin d'études du MEES.** Dans le cas d'un examen du MEES, la note de l'école sera combinée à la note de l'examen final du MEES, laquelle apparaîtra sur le relevé de notes du gouvernement. **Ce relevé de notes sera envoyé par le gouvernement du Québec directement à l'élève.** La note qui figure sur le relevé de notes du MEES détermine si un élève est admissible ou non aux crédits d'un cours.

Évaluation de l'effort

L'effort est soigneusement évalué par les enseignants selon des critères précis. Une note est accordée sur une échelle de 1 à 5, indiquant l'effort investi par l'élève dans le processus d'apprentissage.

Pour déterminer cette note, les enseignants se fondent sur les éléments suivants :

- ♦ Ponctualité de remise des travaux;
- ♦ Participation en classe;
- ♦ Application pour remettre des travaux de qualité;
- ♦ Attention en classe;
- ♦ Accomplissement des devoirs;
- ♦ Préparation aux cours.

Moyenne de la note d'effort

Les notes des cours contenant un volet pour l'évaluation de l'effort sont comptabilisées en une **moyenne non pondérée** qui apparaît dans le bulletin à côté de la moyenne scolaire. Cette moyenne est celle qui détermine l'admissibilité au tableau d'excellence du Directeur général (*Voir les critères à la section Prix et cérémonies*).

Calcul de la moyenne scolaire

Les notes de la plupart des cours sont comptabilisées dans le calcul de la moyenne scolaire. La moyenne est pondérée et calculée automatiquement par ordinateur de manière à ce que la part relative de chaque matière reflète la valeur en crédits et le temps alloué au cours. Sur le bulletin, cette part est indiquée sur une échelle de 0 à 6 dans la section « Évaluation du cours », sous la colonne « P ».

EXEMPLE DE CALCUL : moyenne scolaire

	%		Part		Total
Éd. physique	82	x	2	=	164
Méthodologie	81	x	1	=	81

Sciences	85	x	4	=	340
Mathématiques	78	x	6	=	468
Éthique et religion	80	x	1	=	80
Histoire	91	x	4	=	364
Français	86	x	6	=	516
Arts plastiques	81	x	2	=	162
Anglais	82	x	<u>6</u>	=	<u>492</u>
TOTAL			32		2 667

Moyenne : $2\ 667 \div 32 = 83,34$

Moyenne arrondie = 83 %

Évaluation du civisme

Le civisme est évalué selon les critères indiqués sur le bulletin (ex. : respecte volontairement les règlements de l'école, courtoisie, relations avec les pairs et le personnel, respect de l'environnement bilingue et participation aux activités parascolaires).

Un « S » (Satisfaisant) est entré pour chaque catégorie à la fin de l'étape. Les élèves doivent recevoir une cote 'S' dans toutes les catégories de civisme et obtenir une moyenne globale d'effort de 1,8 et mieux pour être admissible au tableau d'excellence du Directeur général pour l'étape.

2. Communications

Au Collège, il est souvent question de la triade de communication formée par les enseignants, les élèves et les parents. Pour être des éducateurs efficaces et une communauté authentique d'apprenants, notre équipe se doit d'être entièrement fonctionnelle. Pour ce faire, plusieurs outils de communication sont en place afin de faciliter les échanges entre toutes les parties concernées. En voici quelques exemples.

Infolettres, communiqués et site Web

Notre infolettre électronique *Au Courant* est publiée toutes les semaines et envoyée par courriel aux parents tous les vendredis. *Au Courant* étant l'un de nos principaux outils de communication, il est donc attendu des élèves et des parents de la lire attentivement. Les événements à venir et les dernières nouvelles y sont publiés.

En cours d'année, divers avis sont également envoyés aux élèves et aux parents. Ces messages sont envoyés par courriel, veuillez donc assurer de nous aviser de tout changement à vos adresses courriel.

Bulletins

Tel que décrit dans la section de l'évaluation, les bulletins comportent deux volets. Le premier constitue un rapport d'étape et le second, tout aussi important, est annoté par les enseignants (commentaires écrits et notes d'effort).

Compétences organisationnelles

Les parents des élèves de 1^{re} secondaire peuvent aider leurs enfants à consulter les pages de devoirs et les dates importantes du calendrier des sites Web et wikis des enseignants. Les compétences organisationnelles et les méthodes d'études sont enseignées dans le cours de compétences en études de 1^{re} secondaire et les méthodes d'organisation sont partagées avec les parents lesquels sont invités à donner un coup de main. Bien que la plupart des élèves aient recours à des agendas électroniques pour s'organiser, nous incitons les élèves de 1^{er} secondaire à le faire à l'aide d'un agenda en version papier d'abord. Le contenu des devoirs écrit par les élèves n'est pas toujours précis ni vérifié par l'enseignant sur une base quotidienne. En conséquence, les parents sont invités à aider leur enfant en 1^{re} secondaire à vérifier l'exactitude des devoirs (écrits sur un agenda en version papier) et d'assurer que les dates importantes des projets et des examens y sont inscrites. Si un élève éprouve des difficultés à faire ses devoirs à temps, l'administrateur de niveau pourrait amorcer un programme de suivi obligatoire.

Téléphone : qui appeler?

Nous invitons les parents qui sont préoccupés par la progression de leur enfant dans un cours à parler directement à son enseignant. Les parents peuvent également communiquer avec un administrateur ou conseiller en orientation scolaire après avoir parlé avec l'enseignant s'ils le désirent. Nous adhérons au principe de communication à trois voies. Pour savoir à qui s'adresser, veuillez communiquer avec la réception au 514 683-4660.

Téléphone : accessibilité aux élèves

Les élèves peuvent utiliser le téléphone de l'école à la réception avec la permission d'un membre du personnel.

Séances d'information pour les parents

Plusieurs importantes soirées d'information sont organisées à l'intention des parents tout au long de l'année, y assister est fortement recommandé. Ces séances sont annoncées au moyen d'un avis par courriel et dans l'infolettre *Au Courant*. Les séances d'information destinées aux parents sur une base annuelle comprennent : la soirée d'orientation des parents de nouveaux élèves au Collège, les rencontres parents-enseignants (automne et printemps), l'Assemblée générale annuelle du Collège, les séances d'information sur la sélection des cours et sur l'enseignement de plein air.

Rencontres parents-enseignants

Les rencontres entre les parents et les enseignants sont l'un de nos meilleurs outils de communication. Ces événements sont souvent fort courus. Les élèves peuvent y participer si les parents le souhaitent ou si un enseignant en fait la demande.

Changement d'adresse et de numéros de téléphone

Les parents sont priés d'aviser la réception du Collège de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est essentiel que l'école puisse les joindre en cas d'urgence. Le bulletin scolaire indique les renseignements qui apparaissent dans notre base de données; s'ils sont inexacts, veuillez nous en informer.

Consultation des Rapports d'étape en ligne

Les élèves et les parents peuvent consulter la note de divers cours sur le portail du Collège de l'Ouest de l'Île. Un nom d'utilisateur et un mot de passe confidentiels sont fournis à l'utilisateur. Le lien au portail est également affiché sur le site Web à wicmtl.ca.

VI – Règlements, politiques et sanctions

1. Fondements de la réussite à l'école: attentes, obligations et responsabilités

Pour que l'expérience scolaire soit enrichissante, le milieu d'apprentissage doit être sécuritaire et prévisible, les enseignants doivent être à l'écoute des besoins des élèves, et les élèves doivent être constamment stimulés et encouragés à exploiter leur potentiel de créativité et de leadership par l'intermédiaire d'une gamme d'activités bien conçues. Pour ce faire, une bonne école doit définir, au moyen de règlements et de sanctions, un environnement propice au travail et à l'épanouissement des élèves. Cette prémisse d'encadrement est à la base d'une expérience d'apprentissage optimale à l'école.

Au Collège de l'Ouest de l'Île, nous sommes convaincus que l'ensemble des attentes exprimées sont le gage d'une expérience scolaire réussie pour nos élèves. Nous tenons également au soutien des parents afin d'assurer une application uniforme de ces attentes. Les règlements et les sanctions sont un cadre de travail visant à assurer un partage civil et sécuritaire du temps et de l'espace. La coopération et la créativité sont toujours favorisées dans des contextes où règnent la sécurité et la bienveillance.

Il va sans dire que les règlements du Collège de l'Ouest de l'Île en reflètent véritablement la mission. Nous préparons nos jeunes aux défis de demain, tout en insistant sur leur engagement envers d'importantes responsabilités sociales, morales et civiques. Les règlements de l'école ont été mis en place pour promouvoir des comportements prévoyants, courtois et prévisibles des élèves au sein du milieu d'apprentissage. Ils sont conçus pour leur accorder la liberté d'agir et d'exercer leur individualité tout en respectant le temps et l'espace d'autrui.

Si les normes du Collège sont élevées et exigeantes, elles demeurent claires, détaillées et conçues pour encourager les élèves à se comporter en citoyens responsables.

Les règlements du Collège de l'Ouest de l'Île sont d'abord élaborés par le personnel de l'administration, puis passés en revue et approuvés par le conseil d'administration sur une base annuelle. En publiant ces règlements, approuvés lors des réunions du conseil d'administration en novembre, nous espérons souligner l'importance que nous accordons au milieu scolaire. Nous voulons que nos élèves, les parents et les enseignants engagent un dialogue sur la signification du respect, de la responsabilité et de l'ordre social. En fin de compte, nous désirons que les parents soutiennent les valeurs qui caractérisent le Collège de l'Ouest de l'Île, qui se reflètent dans ses règlements et, par conséquent, qui font partie intégrante de l'école qu'ils ont choisie pour leurs enfants. En encourageant le dialogue avec les enfants et leurs enseignants, nous pourrions former une collectivité efficace d'apprenants et de chefs de file. Nous sollicitons un partenariat avec les parents, lequel est nécessaire à l'atteinte d'une efficacité optimale. Nous demandons aux parents de soutenir l'application équitable et constante des règlements établis. Nous sommes convaincus que ce partenariat dans la quête de l'excellence assurera notre réussite. Nous sommes également convaincus que nos attentes sont réalistes et réalisables. Si vous souhaitez

discuter des règlements ou des sanctions correspondantes, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur général ou avec d'autres membres de l'équipe d'administration.

Nous avons espoir que les règlements de notre école atteignent pleinement leurs objectifs, et que, par le biais de leur application soigneuse et considérée, nous demeurerons fidèles à notre devise, *praestantium consecitemur*, la poursuite de l'excellence

2. Règlements de l'école

La philosophie à la base de tous les règlements de l'école :

1. Tous les membres de la collectivité scolaire ont le droit d'évoluer au sein d'un milieu sécuritaire, sain et prévisible;
2. Tous les élèves respecteront les droits et les biens d'autrui et de l'école;
3. Tous les élèves qui participent aux programmes du Collège doivent le faire au meilleur de leurs capacités;
4. Tous les élèves se comporteront de manière attentionnée, respectueuse et courtoise lorsqu'ils sont au Collège, dans un véhicule scolaire affrété ou à une sortie organisée par l'école.

Il est attendu des élèves de se conformer aux règlements suivants :

1. Tous les élèves se présenteront et repartiront du Collège vêtus de l'uniforme et le porteront en tout temps durant la journée scolaire. Ceci inclut l'uniforme d'éducation physique pour les cours qui sont donnés à la première et dernière période de la journée;
2. Tous les élèves remettront leurs devoirs et leurs projets aux dates de remise prévues;
3. Tous les élèves s'exprimeront en français dans les classes où la matière est enseignée en français et mettront tout en œuvre pour respecter l'usage de la langue française;
4. Tous les élèves prendront leur dîner au Collège, à moins d'avoir une permission écrite de faire autrement des parents. À l'exception des élèves de 5^e secondaire pour lesquels nous avons reçu un consentement exprès par écrit des parents, les élèves ne peuvent quitter les lieux du Collège durant l'heure du dîner, à moins que leur programme d'études le permette;
5. Tous les élèves présenteront une apparence soignée. Les parures non conventionnelles sur le corps ou l'uniforme ne seront acceptées que si elles sont liées à une activité approuvée par le Collège.

Il est attendu des élèves de respecter les interdits suivants :

1. Fumer et vapoter à l'intérieur, sur les terrains ou dans un rayon de trois pâtés de maisons de l'école, pendant des activités organisées par l'école (en tout temps, y compris à l'heure du dîner, avant et après les classes);
2. Mâcher de la gomme dans l'école;
3. Courir dans les corridors;

4. Aller en classe avec un sac à dos ou tout autre sac encombrant;
5. Porter des écouteurs dans les corridors;
6. Manger à des endroits autres que ceux désignés à cette fin (cafétéria, cour intérieure, terrain de jeu)
7. Commander de la nourriture d'un restaurant sans l'autorisation du Collège;
8. Utiliser des bicyclettes, des vélomoteurs ou des voitures durant les jours scolaires (sauf au début et à la fin de la journée scolaire). Une exception sera accordée aux élèves de 5^e secondaire pour lesquels nous avons reçu un consentement exprès par écrit des parents. Les élèves qui viennent en auto n'ont pas le droit de se stationner sur le campus.
9. Porter des patins à roues alignées et des chaussures à crampons et utiliser une planche à roulettes à l'intérieur de l'école;
10. Jouer dans le gymnase ou être dans le vestiaire à moins d'avoir un cours ou d'en avoir obtenu la permission d'un membre du personnel;
11. Être en retard aux cours ou aux assemblées;
12. Utiliser son ordinateur dans la cafétéria pendant les heures de dîner sauf lors d'une activité organisée par un membre du personnel.
13. Laisser leur casier non verrouillé et sans surveillance;
14. Consommer, vendre, distribuer ou posséder de l'alcool, des substances illégales ou des produits du cannabis;
15. Participer à un acte immoral flagrant ou de mauvais goût;
16. Proférer des propos injurieux à d'autres membres de la collectivité scolaire;

Règlement à propos des téléphones cellulaires:

L'usage des téléphones cellulaires est permis seulement avant le premier cours, au lunch et après le dernier cours. À tout autre moment, il doit être dans le casier de l'élève (barré). Les téléphones cellulaires utilisés en classe, sans l'autorisation de l'enseignant ou hors des moments alloués tels que décrits, seront confisqués pour le restant de la journée et l'élève fautif recevra une retenue d'une heure lors de la première offense et une retenue de 2 heures pour toute autre infraction de cette nature.

3. *Sanctions*

Il est attendu que chaque élève se conduise de manière civilisée. Toute infraction au code de l'école sera signalée aux élèves fautifs afin qu'ils puissent modifier leur comportement en conséquence.

Chacune des infractions comporte divers degrés de gravité, de même que les sanctions correspondantes.

Tout comportement qui, bien que n'ayant pas été nommé aux présentes, est jugé comme étant clairement en contradiction avec la philosophie qui sous-tend les règlements de l'école, pourrait entraîner une sanction à la discrétion de la direction.

A. Des **avertissements** seront donnés aux élèves qui :

1. Ne tiennent pas compte des directives des enseignants;
2. Ne remettent pas des documents ou des devoirs au moment indiqué;
3. Laissent un casier non verrouillé et sans surveillance;
4. Contreviennent au code vestimentaire pour la première fois.

Ces avertissements peuvent être verbaux ou par écrit.

B. Des **réprimandes** peuvent être remises aux élèves qui :

1. Contreviennent au code vestimentaire;
2. Sont en retard aux cours;
3. Mâchent de la gomme dans l'école;
4. Mangent à des endroits autres que ceux désignés à cette fin;
5. Ne respectent pas l'environnement français d'une classe;
6. Emploient un langage inapproprié ;
7. Ne se comportent pas adéquatement durant les assemblées;
8. Courent dans le corridor;
9. Portent un sac à dos encombrant.

Une réprimande consiste en un avertissement écrit. Pour chaque réprimande, l'élève recevra un courriel indiquant la raison. Une accumulation de trois réprimandes entraînera une retenue. Les élèves fautifs pourraient aussi être mis en probation.

C. Des **retenues** peuvent être imposées aux élèves qui :

1. Emploient un langage blasphématoire, abusif, injurieux ou offensant;
2. Ne respectent pas les biens de l'école ou d'autrui;
3. Accumulent trois réprimandes;
4. Copient le travail d'autres élèves;
5. Ne tiennent pas compte des avertissements de membres du personnel;
6. Sont continuellement en retard à l'école (première période);
7. Utilisent leur téléphone cellulaire aux moments non-prescrits;
8. Contreviennent à la politique du Collège en matière d'utilisation acceptable de la technologie;
9. Committent des actes de harcèlement**;
10. Committent des actes d'intimidation*;
11. Profèrent des menaces;
12. Expriment des propos portant atteinte à la réputation.

Une retenue consiste en une période soit d'une heure ou de deux heures de lecture, d'écriture ou de travail les vendredis après-midi. Les élèves qui auront cumulé quatre heures de retenue au cours d'une étape ne pourront faire partie du tableau d'excellence du Directeur général et se verront attribuer un « B » (besoin d'amélioration) dans la section du bulletin relative au civisme. De plus, une accumulation de retenues pourrait entraîner une suspension. L'élève pourrait également être mis en probation.

D. Une **suspension** de l'école peut être imposée aux élèves qui :

1. Trichent ou copient;
2. Sautent des cours ou font l'école buissonnière;
3. Accumulent huit heures ou plus de retenues par étape;
4. Se battent ou intimident les autres;
5. Endommagent les biens de l'école ou d'autrui;
6. Affichent un comportement ou une attitude inadéquats;
7. Fument ou vapotent;
8. Contreviennent à la politique du Collège en matière d'utilisation acceptable de la technologie à plusieurs reprises;
9. Commettent des actes de harcèlement**;
10. Commettent des actes d'intimidation*;
11. Profèrent des menaces;
12. Expriment des propos portant atteinte à la réputation.

Une suspension peut être servie à l'école ou à l'extérieur de l'école. Les périodes de suspension à l'école se déroulent habituellement durant les journées pédagogiques, les jours de congé ou les samedis. Les suspensions à l'extérieur ne sont données que dans les cas où la direction juge qu'il serait préférable que l'élève fautif reste en dehors des murs de l'école jusqu'à ce que le problème en cause soit résolu.

E. Une **expulsion** de l'école peut être imposée aux élèves qui :

1. Accumulent des suspensions;
2. Agissent intentionnellement de manière à endommager, détruire ou voler les biens de l'école ou d'autrui;
3. Expriment des propos abusifs, impolis, blasphématoires ou offensants à l'égard des membres du personnel du Collège ou de ses représentants;
4. Trichent ou copient à répétition;
5. Ont en leur possession une arme ou des matières dangereuses susceptibles de poser des risques pour la collectivité scolaire;
6. Affichent un comportement violent ou agressif causant des blessures corporelles ou émotionnelles;
7. Contreviennent sérieusement à la politique du Collège en matière d'utilisation acceptable de la technologie;
8. Commettent des actes de harcèlement** ou d'intimidation* à répétition.

F. L'**expulsion** de l'école s'appliquera, de facto, dans les cas suivants :

1. Participation directe ou indirecte à l'utilisation, la vente, la distribution, la possession ou la consommation de substances illégales, d'alcool et de médicaments sur ordonnance (à l'exception de l'usage personnel de médicaments prescrits à l'élève par son médecin) ou des produits du cannabis.
2. Utilisation d'une arme ou de matières dangereuses (une arme est définie comme tout objet utilisé dans l'intention de menacer ou de causer des blessures corporelles).
3. Possession d'une arme à feu.
4. Participation à un acte immoral flagrant ou de mauvais goût socialement.

5. Utilisation de la technologie à des fins criminelles.
6. Harcèlement**, menaces ou intimidation* de nature criminelle.
7. Propos portant atteinte à la réputation.
8. Harcèlement sexuel* envers tout membre de la communauté scolaire.

L'expulsion, telle que définie aux sections E et F **prend effet immédiatement.**

Le processus d'expulsion :

Les étapes suivantes s'appliqueront lorsque l'expulsion d'un élève est envisagée :

- 1) L'élève et sa famille seront informés de l'incident par le personnel de l'administration.
- 2) L'élève sera suspendu indéfiniment pendant le déroulement de l'enquête sur l'incident.
- 3) L'équipe de direction effectuera une enquête approfondie des circonstances de l'incident et conviendra de la sanction à imposer.
- 4) Le directeur général rencontrera la famille afin de communiquer les conclusions de l'enquête et la sanction qui sera imposée. Une confirmation par écrit de l'expulsion sera remise en mains propres aux parents et/ou envoyée par courrier recommandé immédiatement après la rencontre.

La décision d'expulser un élève pour une violation de l'un de ces règlements revient à l'équipe de direction, laquelle est composée du directeur général, directeur des études, directeur des services aux étudiants, directeur de l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage et le conseiller en orientation scolaire. Lorsqu'une décision a été rendue, le directeur général convoquera les parents et l'élève afin de les aviser de la décision et du motif (faits, règlements, jurisprudence). De plus, une confirmation écrite de l'expulsion sera remise aux parents en mains propres et/ou envoyée par courrier recommandé immédiatement après la rencontre. Advenant que l'élève ou les parents soulèvent une préoccupation quant à l'application adéquate des procédures et règlements ils peuvent demander, **par écrit**, la révision de la décision d'expulsion par le **Comité de révision**.

La seule fonction du **Comité de révision** est d'assurer, en toute confidentialité, que les procédures ont été fidèlement respectées et les règlements, correctement appliqués. Le Comité de révision doit obtenir l'unanimité pour rejeter la décision d'expulsion. Le Comité de révision est composé du président du conseil (ou vice-président), d'un administrateur (directeur des finances et des opérations), d'un membre du corps professoral et de deux membres du conseil d'administration, lesquels doivent tous confirmer ne pas entretenir de lien privilégié avec la famille en question.

La demande de révision du dossier doit être envoyée par courrier électronique ou recommandé au Collège, à l'attention du Comité de révision, dans les 48 heures de l'annonce de la décision d'expulsion. Les parents devront ensuite présenter par écrit

les raisons de leur démarche à l'administrateur membre du Comité de révision (directeur des finances et des opérations). Les membres du Comité se réuniront, examineront le dossier en fonction des déclarations de toutes les parties en cause faites à l'administrateur et rendront leur décision dans un délai de cinq jours scolaires suivant la réception de la demande.

Extrait du projet de loi 56 :

*QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION?

Au même titre que les autres formes de violence, les comportements d'intimidation se répartissent sur un continuum de gravité allant de grave à très grave. Que l'intimidation soit commise physiquement, verbalement, par écrit ou par exclusion sociale, elle peut se manifester de diverses façons : agressions physiques, propos humiliants, menaces, extorsion (taxage) ou relation punitive comme ignorer la présence d'une personne, refuser de lui parler ou l'isoler socialement (agression indirecte). Lorsque l'intimidation revêt un caractère répétitif, on parle alors de harcèlement.

Bien que l'intimidation se présente sous diverses formes, tous les incidents d'intimidation ont ces caractéristiques en commun :

- Inégalité des pouvoirs;
- Intention de faire du tort;
- Sentiments de détresse de la victime;
- Répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

L'intimidation est une agression et non un conflit anodin entre deux personnes. Une bousculade, une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne sont pas nécessairement de l'intimidation. Il s'agit toutefois de gestes répréhensibles pouvant nécessiter une intervention.

La cyberintimidation est un type d'intimidation qui prend forme dans l'univers virtuel et qui présente certaines spécificités :

- L'intimidateur peut rester anonyme;
- L'intimidateur peut prétendre être quelqu'un d'autre;
- L'intimidation peut se produire n'importe où et n'importe quand;
- L'intimidation peut prendre plusieurs formes à l'intérieur du cyberspace;
- Les mots et les images sont diffusés instantanément à un vaste auditoire;
- Un intimidateur peut exprimer des propos en ligne qu'il n'exprimerait jamais en face de sa victime.

**Le harcèlement comprend :

- a. Tout geste, intentionnel ou non, y compris tout geste de nature sexuelle, dirigé à une personne ou à un groupe par une autre personne ou un groupe qui sait ou devrait savoir que son geste est non désiré;

- b. Tout pot-de-vin, menace et menace de représailles implicite ou explicite;
- c. Tout comportement, verbal ou physique, menant à de l'intimidation ou à une atmosphère hostile;
- d. Tout acte, intentionnel ou non, qui porte atteinte à une personne ou à un groupe;
- e. Toute menace à ou mauvais traitement des biens personnels.

Le harcèlement, parfois décrit comme une forme d'intimidation, peut être psychologique ou physique et peut comprendre, mais sans s'y limiter, des comportements inacceptables comme :

- a. Reluquer ou fixer quelqu'un de façon non désirée;
- b. Insultes raciales, adjectifs importuns, violence verbale, commentaires péjoratifs, descriptions dégradantes;
- c. Communications importunes, incluant celles portant sur le physique d'une personne, sa tenue vestimentaire, son origine raciale, sa religion, son orientation sexuelle ou des commentaires très intimes;
- d. Intrusion importune dans l'intimité d'une personne;
- e. Blagues, dessins, photos, gestes importuns;
- f. Répandre des rumeurs malveillantes;
- g. Suggestions ou demandes de paiement accompagnées de menaces implicites ou explicites (taxage);
- h. Coincer ou bloquer des mouvements normaux;
- i. Mauvais usage d'autorité ou de poste;
- j. Traquer.

DIFFÉRENCES ENTRE INTIMIDATION ET CONFLIT

Critère	En situation d'intimidation	En situation de conflit
Une intention de blesser ou non (nuire)	L'intimidation est un incident entre deux élèves ou plus où l'un se comporte agressivement envers l'autre, que ce soit délibéré ou non.	Le conflit est une altercation/ opposition entre deux élèves ou plus qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des actes de violence.
Une personne ou un groupe dominant (rapport de force)	L'élève qui intimide par des actes d'intimidation veut gagner et pour le faire, il essaie de dominer la personne visée. Les personnes qui intimident ont habituellement un avantage par rapport à celles qui sont victimes d'intimidation (ex. : plus imposante, plus vieille, plus populaire, plus nombreuses). Un déséquilibre de pouvoir existe.	Les élèves se disputent/ discutent vivement sur un sujet pour faire valoir leur point de vue. Ils sont sur un pied d'égalité du point de vue du pouvoir.
Sentiments de détresse et d'impuissance pour l'élève victime d'intimidation	Il y a une victime parce que l'élève qui subit l'agression se sent impuissant. Les élèves qui commettent des actes	Le conflit n'entraîne pas de victime évidente, même si les deux parties peuvent avoir le sentiment d'avoir perdu. Chacune a la liberté de

	d'intimidation ont le sentiment qu'ils ont le droit de recourir à la violence, mais ne veulent pas nécessairement se rendre jusqu'à ce point. Lorsque la violence survient, l'agresseur justifie ou rejette la responsabilité (ex. : déni, frivolité). L'élève qui subit l'intimidation se renferme sur lui-même, devient confus et accepte parfois ce mauvais traitement et peut même protéger l'identité de l'agresseur. Les victimes démontrent une retenue ou manque de liberté dans la façon de s'exprimer ou de se défendre elles-mêmes. Elles peuvent également se sentir envahies d'un sentiment de honte ou de détresse.	donner sa propre version des événements ou de défendre son point de vue.
Incidents répétés	Les actes d'intimidation sont répétés. L'intimidation exige une intervention spécifique. La médiation n'est pas la première intervention à envisager.	Le conflit peut se poursuivre si non résolu. Il peut être résolu par la négociation ou la médiation.

(La politique complète du Collège de l'Ouest de l'Île contre l'intimidation est affichée sur le site Web de l'école).

4. Uniformes

Au Collège de l'Ouest de l'Île, nous croyons que le port d'un uniforme incite les élèves à apprendre à connaître les autres pour ce qu'ils sont et non pas pour ce qu'ils donnent l'apparence d'être. Cette politique permet également à la communauté en général de reconnaître nos élèves comme un groupe de jeunes gens qui partagent un idéal et des objectifs communs : *La poursuite de l'excellence.*

Tous les élèves sont tenus de se présenter et de repartir du Collège en uniforme. Les élèves doivent également porter l'uniforme en tout temps durant la journée de classes à moins de recevoir une note des parents expliquant les raisons de ne pas porter l'uniforme, laquelle doit être approuvée par le personnel de l'administration. Les élèves sont autorisés à laisser leur veston et leur chandail dans leur casier avant les classes, pendant le dîner et après les cours. Les élèves qui se présentent à l'école sans uniforme à répétition seront retournés à la maison.

Description

Uniforme officiel de 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e secondaire)

Les élèves de 1^{er} cycle portent un cardigan vert. Les garçons portent des pantalons gris et les filles ont le choix de porter une jupe-short grise ou des pantalons gris. Les élèves portent une chemise blanche de style Oxford (dont le col n'est pas à pointes boutonnées) et une cravate de l'école. Les chemises à manches courtes ou longues sont acceptées. Les garçons portent des bas gris ou noirs et les filles portent des bas aux genoux ou des collants gris ou noirs. Tous les élèves portent des chaussures de ville noires en cuir pouvant être cirées. Les chaussures de sport ne sont pas autorisées.

Uniforme officiel de 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire)

Les garçons du 2^e cycle portent un pantalon gris, une chemise blanche (dont le col n'est pas à pointes boutonnées), une cravate de l'école, un veston noir orné d'un écusson, des chaussettes grises ou noires et des chaussures de ville noires. Ils peuvent également se vêtir d'un pull noir (facultatif). Les filles portent une chemise blanche, une cravate de l'école, un veston noir orné d'un écusson et des chaussures de ville noires en cuir pouvant être cirées, une jupe tartan et des bas aux genoux, des collants ou des bas verts ou noirs. Les chaussures de sport ne sont pas autorisées.

Uniforme d'été

Cet uniforme d'été est autorisé durant certaines périodes de l'année scolaire (voir le calendrier scolaire). Le port de l'uniforme d'été est facultatif (les élèves peuvent porter l'uniforme officiel durant ces périodes s'ils le désirent). Le port de l'uniforme d'été est un privilège qui peut être révoqué si les élèves ne respectent pas le code vestimentaire d'été.

Uniforme d'été de 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e secondaire)

Les garçons portent un pantalon gris et les filles, une jupe-short grise, avec un polo orné de l'écusson du Collège de l'Ouest de l'Île, lequel doit provenir du fournisseur officiel du Collège, Top Marks). Les garçons portent des chaussettes grises ou noires et les filles, des bas aux genoux ou des collants gris ou noirs; tous doivent porter des chaussures de ville noires pouvant être cirées.

Uniforme d'été de 2^e cycle (3^e, 4^e et 5^e secondaire)

Les garçons portent un pantalon gris, des chaussettes grises ou noires, des chaussures de ville noires et un polo orné de l'écusson du Collège de l'Ouest de l'île acheté chez Top Marks. Les filles portent une jupe tartan, des bas aux genoux, des collants ou des bas verts ou noirs, des chaussures de ville noires et un polo orné de l'écusson du Collège de l'Ouest de l'Île également de chez Top Marks, fournisseur officiel de l'uniforme.

Éducation physique

Lors des cours d'éducation physique, séances d'entraînement et compétitions, tous les élèves doivent porter un short de sport noir orné d'un écusson, un t-shirt gris, lui aussi orné d'un écusson, des chaussettes blanches et des espadrilles à semelles blanches. Le port de pantalons en molleton et de chandails en molleton noirs ornés d'un écusson est

facultatif, mais recommandé pour les activités extérieures à la fin de l'automne et au début du printemps.

Les élèves doivent porter l'uniforme du Collège en tout temps durant la journée, **y compris pendant les déplacements vers et de l'école.**

O = OBLIGATOIRE **S** = SUGGÉRÉ **F** = FACULTATIF

TM = Fournisseur officiel (**TOP MARKS**)

ARTICLES OBLIGATOIRES/SUGGÉRÉS/FACULTATIFS

CHEMISE/BLOUSE BLANCHE, <u>PAS</u> de col boutonné		O
CHANDAIL À COL EN V, NOIR , avec écusson (2^e cycle seulement)	F/S	TM
T-SHIRT D'ÉDUCATION PHYSIQUE, gris, avec écusson	O	TM
SHORT D'ÉDUCATION PHYSIQUE, noir, avec écusson	O	TM
CHAUSSETTES D'ÉDUCATION PHYSIQUE, blanches	O	
TENUE D'ENTRAÎNEMENT, noir, avec écusson	F	TM
POLO D'ÉDUCATION PHYSIQUE, blanc, col en tricot, avec écusson	F	TM
CHAUSSURES de ville noires en cuir pouvant être cirées <i>(Bottes, sandales et espadrilles interdites)</i>	O	

Garçons – 1^{er} cycle

POLO BLANC AVEC ÉCUSSON	F	TM
Cardigan vert forêt, avec écusson	O	TM
CRAVATE, 1 ^{er} cycle	O	
PANTALON de ville gris	O	
CHAUSSETTES, grises ou noires	O	
CEINTURE EN CUIR NOIR	O	

Filles – 1^{er} cycle

POLO BLANC AVEC ÉCUSSON	F	TM
Cardigan vert forêt, avec écusson	O	TM
JUPE-SHORT grise, portée à 3'' du genou	O	TM
PANTALON gris (de TOP MARKS)*	F	TM
BAS AUX GENOUX ou COLLANTS, gris ou noirs	O	

Garçons – 2^e cycle

POLO BLANC AVEC ÉCUSSON	F	TM
VESTON noir avec écusson	O	TM
CRAVATE, 2 ^e cycle	O	
PANTALON de ville gris	O	
CHAUSSETTES, grises ou noires	O	
CEINTURE EN CUIR NOIR	O	

Filles – 2^e cycle

POLO BLANC AVEC ÉCUSSON	F	TM
PANTALON gris (de TOP MARKS)*	F	TM
VESTON noir avec écusson	O	TM
CRAVATE, 2 ^e cycle	O	
JUPE écossaise portée à 3'' du genou	O	TM

Fournisseur *officiel*

a) Fournisseur d'uniformes neufs

Tous les vêtements de l'école doivent être achetés chez le fournisseur officiel :

Top Marks Sport Wear/ 5760 Ferrier Street, Ville Mont Royal, Québec, H4P 1M7.

Tél. : 514 344-5454, Téléc. : 514 344-5350

Nous rappelons aux parents de vérifier la description de l'uniforme avant d'acheter les chaussures.

b) Uniformes usagés

Une équipe de parents et d'élèves bénévoles organise une vente d'uniformes usagés au mois de juin chaque année. Cette vente coïncide avec la visite de Top Marks et le retour des livres en location. On y trouve surtout des vestons, des chandails et des jupes.

5. *Politiques*

Passage au prochain niveau

Le passage au prochain niveau d'études au Collège de l'Ouest de l'Île se fonde sur trois critères :

1. La réussite des cours de français, d'anglais, de mathématiques et de sciences de chaque niveau de même que le maintien d'une moyenne générale de 65 %;
2. Le respect continu des règlements de l'école;
3. Le déploiement d'efforts continus et productifs dans toutes les matières.

Politique d'absences

Arrivée tardive ou départ avant la fin des cours

L'école a pour politique de vérifier la présence de tous les élèves chaque jour. Pour faciliter ce processus, il est attendu des parents d'aviser l'école si l'enfant s'absente, arrive plus tard ou doit partir pendant la journée. Cet appel doit être fait le plus tôt possible, préférablement avant 8 h 30. Si des élèves arrivent ou partent hors des heures régulières, ils doivent, avec leurs parents, emprunter la porte principale du Collège et signaler leurs allées et venues à la réception.

Octroi de crédits

Puisque le lien entre l'assiduité en classe et la réussite d'un cours est direct, le Collège désire souligner l'importance de ce lien.

L'octroi de crédits pourrait être retenu si un élève manque plus de 30 heures d'un

cours donné. Après dix heures d'absence, les enseignants rappelleront cette politique aux élèves et aux parents. Après 20 heures d'absence, une rencontre pourrait être organisée entre l'élève concerné, ses parents et le directeur général. Après 30 heures d'absence, et à moins qu'une telle absence soit motivée, le directeur général pourrait refuser l'octroi de crédits.

Examens

La procédure suivante est amorcée lorsqu'un élève manque un examen prévu dans n'importe quelle matière. Les justifications acceptées dans de tels cas sont celles de nature médicale ou religieuse.

Élèves absents pour des causes confirmées d'ordre médical ou religieux

S'il est toujours justifié de passer l'examen, l'élève devra le faire dès son retour à l'école. L'examen pourrait avoir lieu le jour de son retour. Si le contenu de l'examen est compromis, l'élève ne pourra le reprendre et sa note sera calculée en fonction des résultats obtenus à ce jour et/ou il est possible qu'une pondération plus élevée soit utilisée pour l'examen suivant. Dans le cas d'un examen final, le directeur des études est celui qui déterminera la procédure à suivre. Tous les cas de maladie doivent être confirmés par un certificat médical.

Élèves absents pour des causes autres que celles confirmées d'ordre médical ou religieux

Dans le cas d'une absence prolongée, l'élève pourrait se voir attribuer la mention « pas de note » pour le ou les cours visés. Veuillez consulter la politique relative à la mention 'pas de note' (ci-dessous). Les élèves dont l'absence n'est pas motivée pourraient recevoir une note nulle ou la mention « pas de note » pour l'examen manqué. Par exemple, un élève qui manque un examen d'étape à cause de vacances familiales prolongées desquelles le Collège aurait été avisé pourrait recevoir une mention 'pas de note'. Un élève qui manque tout simplement un examen recevra la note de 0 %.

Devoirs

Les règlements de l'école stipulent que tous les devoirs doivent être remis à temps. Une déduction maximale de 20 % par jour sera appliquée aux élèves pour tous travaux en retard. Les pénalités pour les délais supplémentaires sont à la discrétion des enseignants. Une retenue pourrait être imposée à ces élèves pour terminer les devoirs en question. Si un élève est malade le jour où il doit rendre un devoir, il doit mettre tout en œuvre pour l'acheminer à l'école (par un camarade de covoiturage, frère ou sœur, ami ou encore par voie électronique).

Politique relative à la mention 'pas de note'

Les élèves reçoivent la mention « PN » (pas de note) s'il est jugé que les résultats à ce jour ne sont pas suffisants pour établir précisément le rendement.

Les élèves qui reçoivent une mention 'pas de note' sont exclus du tableau d'honneur du Président pour l'étape en question. Toutes les notes inscrites par l'enseignant pour l'étape

incomplète sont compilées et incluses dans la note finale du cours.

Politique relative à l'encadrement des examens

Les élèves doivent respecter les directives applicables à chaque examen. Tout manquement pourrait entraîner une note de zéro et une suspension pour cause de tricherie. Il est interdit aux élèves de parler en tout temps durant un examen. Le cas échéant, leur copie sera confisquée et corrigée telle quelle, incluant une déduction de 20 %.

Politique relative aux retenues

Une retenue est communiquée à l'élève concerné et à ses parents par courriel. Les retenues ont lieu les vendredis, de 15h à 17 h. À moins que cela ne cause des problèmes insurmontables, l'élève doit s'y rendre à la date prévue. Sinon, les parents doivent envoyer une note au directeur responsable de leur enfant afin qu'une nouvelle date mutuellement convenable soit choisie.

Politique relative à la charge de cours des élèves de 2^e cycle

Il est attendu des élèves de 2^e cycle d'avoir une pleine charge de cours. Des périodes consacrées à l'étude (supplémentaire) ne sont habituellement pas prévues pour les élèves, quel que soit leur niveau. Le Collège veut en effet tirer le meilleur parti possible du temps d'enseignement.

Politique relative aux visiteurs

Pour des raisons de sécurité, sauf dans le cas d'événements publics organisés par le Collège, les visiteurs sont interdits dans le bâtiment ou sur les terrains de l'établissement durant les journées scolaires. Les demandes doivent être adressées au directeur général ou au directeur des services aux élèves. Si une permission est accordée, les visiteurs devront porter un laissez-passer spécial pendant toute la durée de leur présence à l'école.

Durée des devoirs

Il n'existe aucune politique relative à la durée maximale des devoirs. Le Collège considère cependant qu'il est essentiel pour les élèves d'acquérir de bonnes habitudes d'étude, conséquemment, les élèves doivent s'attendre à de la lecture quotidienne, de même qu'à 60 minutes ou plus de devoirs dans le cas des élèves de 1^{re} et 2^e secondaire, et à 90 minutes ou plus pour les élèves de niveaux supérieurs. Les enseignants peuvent imposer des mesures disciplinaires aux élèves qui ne terminent pas leurs devoirs, à moins d'une justification écrite signée par un parent ou un tuteur.

Pratiques relatives à la coordination des examens et travaux

Les enseignants du Collège tentent de fixer les dates de leurs travaux et examens en se servant d'un calendrier de coordination.

Sortie des lieux de l'école

Les élèves de 5^e secondaire peuvent quitter les terrains de l'école durant l'heure du dîner si leurs parents ont rempli et signé le formulaire à cet effet. Les élèves de 4^e secondaire bénéficient du même privilège les lundis et les mercredis uniquement durant le 2^e semestre. Les élèves de 1^{re} à 3^e secondaire doivent rester dans l'enceinte scolaire toute la journée. Il est interdit de quitter les terrains de l'école pendant les pauses, et ce, quel que

soit le niveau de l'élève. Les sorties à l'extérieur de l'école ne sont permises que dans le cadre d'activités expressément prévues dans le programme d'études, par exemple, service communautaire, éducation physique, etc.

Stationnement des voitures et des vélos des élèves

Les élèves qui se rendent à l'école en vélomoteur et vélos sont invités à utiliser les stationnements de l'établissement à condition de se garer dans les aires désignées. Les élèves qui se rendent à l'école en voiture ne peuvent stationner leur véhicule sur les terrains de l'école.

Tabagisme et vapotage

Le Collège de l'Ouest de l'île est un environnement sans fumée. Il est interdit aux élèves de fumer ou de vapoter à l'intérieur, sur les terrains de l'école et terrains environnants, près de l'établissement ou dans le cadre de toute activité organisée par l'école. Prière de se reporter aux règlements scolaires.

Soins personnels

L'hygiène personnelle est une partie importante du comportement de l'élève. Ceci comprend le port de bijoux, les parfums et les soins des cheveux. En raison de certaines allergies aux produits chimiques dans les parfums, il est recommandé d'en restreindre l'usage. Le maquillage et la couleur des cheveux doivent être discrets et d'apparence naturelle. Aucun tatouage visible n'est permis. Les boucles d'oreilles sont les seuls accessoires de perçage corporel permis. La barbe doit être maintenue propre et bien taillée.

Jours de neige abondante et fermeture de l'école

Si et lorsque l'école doit fermer en raison d'une tempête hivernale ou pour tout autre motif, tous les efforts seront déployés pour diffuser l'annonce sur les ondes avant 7 h. De plus, l'information sera publiée sur la page d'accueil de notre site Web (wicmtl.ca)

Les stations de radio qui diffuseront nos annonces sont :

FM : The Beat 92.5 Virgin radio 96

AM : CIQC 600 CJAD 800

VII - Services

1. Aide supplémentaire

Parmi les grandes fiertés du Collège est son engagement à offrir le plus de soutien possible à chacun des élèves à la poursuite de l'excellence. Les élèves sont invités à employer les méthodes d'étude recommandées par leurs enseignants et à se prévaloir des services d'aide supplémentaire au besoin.

Le corps enseignant accueille cette responsabilité avec professionnalisme et dévouement. Nous sollicitons la coopération des parents pour assurer que les élèves respectent leurs engagements en ce qui a trait à l'aide supplémentaire, aux séances de tutorat par des pairs, aux devoirs additionnels et aux méthodes d'étude.

2. Tutorat

Tutorat par un pair

Au-delà des services d'aide supplémentaire, des séances de tutorat par des pairs peuvent être organisées pour les élèves qui ont démontré leur besoin et leur volonté à cet égard. Ces séances doivent avoir été recommandées par un enseignant; elles sont organisées par le service d'orientation scolaire.

Tutorat professionnel

Il arrive trop souvent que des parents aient recours à des services professionnels de tutorat sans d'abord consulter l'école. Le Collège ne recommande pas cette démarche. Il arrive en effet que cette pratique soit contreproductive et nuise au cheminement de l'élève. Cela se produit lorsqu'un élève aidé par un tuteur ne se présente pas aux séances d'aide supplémentaire, ne fait plus ses travaux correctement et pose rarement des questions aux enseignants, se fiant dorénavant au soutien d'un tuteur. Si des parents songent à engager un tuteur, nous les prions de communiquer préalablement avec l'enseignant de la matière concernée ou avec le directeur du niveau scolaire de leur enfant.

Dans le même ordre d'idées, certains parents ont déjà demandé qu'un des enseignants du Collège devienne le tuteur privé de leur enfant. Le Collège interdit à son personnel de fournir des services professionnels de tutorat à leurs propres élèves contre rémunération, cela pouvant être perçu comme un conflit d'intérêts.

3. Reprise d'évaluations

Les reprises d'examens auront lieu le mardi et le jeudi de 15:15 à 17:30 tout au long de l'année scolaire et seront supervisées par un enseignant. Il sera permis aux élèves qui sont

malades lors du jour d'examen, ainsi qu'aux élèves qui participent à une activité parascolaire ou qui ont eu la permission du directeur de niveau, de faire un examen lors de la prochaine journée de reprise (par exemple, un élève qui manque l'examen du lundi devra le faire mardi après l'école).

4. Orientation

Mme Kristin Morse est la conseillère en orientation scolaire. Les élèves sont invités à prendre rendez-vous avec elle pour discuter de préoccupations ou de questions telles que des difficultés scolaires qui semblent insurmontables (angoisse face aux examens, compétences d'étude déficientes, etc.), se renseigner sur les possibilités d'instruction ou d'emploi, de même que pour régler certaines difficultés personnelles. En vertu du Code civil du Québec, les parents d'enfants de moins de 14 ans doivent préalablement consentir à la prestation de tels services. Le cas échéant, l'école leur fera parvenir un formulaire qu'ils devront signer et retourner avant que leur enfant puisse s'en prévaloir.

5. Soutien pédagogique

Mme Sadeh est l'orthopédagogue de l'école. Son rôle consiste à offrir du soutien à tous les apprenants de l'école et d'assurer qu'il soit donné à chaque élève l'opportunité d'atteindre leur potentiel académique. Voici certains services offerts par notre orthopédagogue: l'élaboration de plans de réussite des élèves, un soutien direct aux étudiants (organisation, méthodes d'études, établissement d'objectifs, autonomie sociale, stratégies d'écriture d'examens), une accommodation aux tests et aux examens, un soutien et une collaboration avec les parents, les professeurs et l'administration et des références pour professionnels externes. Les élèves peuvent prendre un rendez-vous s'ils ont des questions ou des préoccupations par rapport à leur processus d'apprentissage.

6. Photos des élèves

Une photographie des élèves est prise chaque année pour leur carte d'identité. Un ensemble de photos est également inclus. Ces ensembles sont compris dans les frais scolaires, et sont habituellement livrés bien à l'avance de la période des Fêtes.

7. Transport

Étant donné l'emplacement pratique du Collège à proximité de plusieurs grandes artères dans l'ouest de l'île, de nombreuses personnes recourent au covoiturage. L'école jouit également d'un excellent service de la S.T.C.U.M., l'autobus 208 s'arrête devant l'établissement. Le Collège offre des services de transport par autobus pour les régions de la ville de Saint-Laurent et Laval, moyennant des frais supplémentaires.

8. Services de cafétéria

La cafétéria offre des repas chauds et froids à tous les élèves. Les services sont offerts de 11 h à 13 h et les élèves peuvent se procurer un déjeuner ou une variété de jus, muffins et autres collations faites maison de 7 h 30 à 13 h. Le menu hebdomadaire des repas est publié dans l'infolettre *Au Courant*.

9. Objets perdus

Deux boîtes d'objets perdus sont placées dans l'école. Les petits articles de valeur sont gardés à la réception ou au bureau du gymnase, tandis que les vêtements laissés dans le vestiaire et autres articles trouvés dans l'immeuble sont déposés dans une boîte d'objets perdus dans le couloir près du laboratoire de 1^{er} cycle.

VIII - Année scolaire

1. Journée scolaire

Assemblée quotidienne

Une assemblée de cinq minutes est tenue quotidiennement. L'objectif est de stimuler l'esprit scolaire en favorisant une communication continue à l'échelle de l'école.

Heures des cours

Les portes du Collège ouvrent officiellement à 7 h 30 et ferment à 18 h 30. Les élèves qui restent après les classes à 15 h 30 doivent demeurer dans la zone où se déroule l'activité à laquelle ils participent. Ceux qui attendent le début de l'activité ou qu'une personne vienne les chercher doivent le faire à la cafétéria. Les étudiants qui souhaitent profiter de la salle d'étude et de recherche pour étudier le peuvent, à condition de respecter la règle de silence absolu.

Tous les élèves qui ne participent à aucune activité après 18 h doivent quitter l'école.

Horaire inversé

L'horaire est établi selon une rotation fixe sur cinq jours du lundi au vendredi. Il a été conçu de cette manière afin de faciliter la mise en œuvre des programmes expérimentiels : programme de services communautaires et éducation physique de 2^e cycle, lesquels nécessitent que l'école s'adapte au monde extérieur, et non le contraire.

L'horaire est entièrement modifié au début de chaque semestre : août et février. Une variation de l'horaire hebdomadaire a lieu à la 2^e étape de chaque semestre : l'horaire du vendredi est inversé ou modifié à la fin de la première étape de chaque semestre. Ceci est effectué pour modifier la routine afin que les élèves n'aient pas toujours le même cours chaque vendredi après-midi. Le concept 'inversé' signifie que l'horaire du vendredi suit une séquence inverse, autrement dit, la 1^{re} période devient la dernière période, la 2^e période devient la 5^e période, et ainsi de suite.

HORAIRE QUOTIDIEN

HEURE

7 h 55	Première cloche, début de la journée scolaire (cinq minutes avant la première période)
8 h	Début de la première période
8 h 54	Fin de la première période
9 h 02	Début de la deuxième période
9 h 56	Fin de la deuxième période, début de la pause
10 h 11	Début de la troisième période
11 h 05	Fin de la troisième période
11 h 10	Début de la quatrième période, assemblée et dîner des élèves de 1 ^{er} cycle
12 h 04	Fin de la quatrième période

12 h 09	Début de la cinquième période, assemblée et dîner des élèves de 2 ^e cycle
13 h 03	Fin de la cinquième période
13 h 08	Début de la sixième période
14 h 02	Fin de la sixième période
14 h 10	Début de la septième période
15 h 04	Fin de la septième période